

Ville de Garges-lès-Gonesse

Dynamique socio- éducative globale pour l'Enfance et la Jeunesse

*Politique Enfance (0 – 18 ans)
et Politique Jeunesse (11 – 30 ans)*
2017 - 2023

2018



WWW.VILLEDEGARGES.FR



Table des matières

1. PREAMBULE	4
2. LE PORTRAIT DE TERRITOIRE	6
2.1. Démographie	6
2.1.1. Une population multiculturelle	6
2.1.2. Une population jeune.....	6
2.2. Modèle socio-économique du territoire	7
2.2.1. Des modèles familiaux spécifiques	7
2.2.2. Une population marquée par un fort taux de pauvreté	8
2.2.3. Un taux de chômage qui se perpétue et l'importante inégalité d'accès à l'emploi	8
2.3. Scolarité et formation	9
2.3.1. La scolarité.....	9
2.3.2. Les parcours et les formations	10
2.3.3. Une jeunesse marquée par des difficultés scolaires	12
2.4. L'offre socio-éducative du territoire	13
2.5. Un diagnostic largement partagé.....	15
2.5.1. Les Assises locales de l'Education et les questionnaires	15
2.5.2. Les séminaires internes pour la jeunesse.....	16
2.5.3. Rencontres avec l'Observatoire National de l'Action Sociale	17
3. LES ENJEUX SOCIAUX ET EDUCATIFS DU TERRITOIRE	18
3.1. Les enjeux socio-éducatifs spécifiques à l'Enfance	18
3.2. Les enjeux socio-éducatifs spécifiques à la Jeunesse	19
4. LA POLITIQUE ENFANCE	21
4.1. Le référentiel d'objectifs concertés.....	21
4.2. Les fiches actions	23
• Axe stratégique 1 : Consolider la continuité, la cohérence et la qualité du parcours Éducatif de l'enfant et du jeune	23
• Axe stratégique 2 : Favoriser la réussite éducative en donnant toutes ses chances à chaque enfant	32
• Axe stratégique 3 : Développer le vivre-ensemble pour faire de gorges un territoire solidaire	42
• Axe stratégique 4 : Renforcer et soutenir la coopération entre les acteurs éducatifs	53

5. LA POLITIQUE JEUNESSE.....	63
5.1. Le référentiel d'objectifs concertés.....	63
5.2. Les fiches actions	65
• Axe stratégique 1 : Renforcer et dynamiser la synergie entre les acteurs socio-éducatifs	65
• Axe stratégique 2 : Consolider et assurer un parcours socio-éducatif cohérent pour tous les jeunes.....	69
• Axe stratégique 3 : Agir en faveur de l'égalité, de l'intégration sociale et du vivre ensemble	76
• Axe stratégique 4 : Développer l'autonomie pour faciliter l'insertion socio-professionnelle.....	83
• Axe stratégique 5 : Agir en faveur de la citoyenneté.....	90
6. LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES	93
6.1. La gouvernance	93
6.2. L'évaluation	93
ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS POLITIQUE ENFANCE.	94
ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS POLITIQUE JEUNESSE	109
ANNEXE 3 : FICHE PROJET « DSEG ».....	121

1. PREAMBULE

Avec 49% d'enfants et de jeunes de moins de 30 ans, Garges-lès-Gonesse porte une attention particulière au développement et à l'épanouissement de ses jeunes citoyens. La municipalité et la variété de ses acteurs se doivent d'enrichir leur connaissance des besoins d'une population en voie de construction, d'autonomisation et d'implication dans une société en perpétuel mouvement. Cette connaissance se double d'une quête de réponses adaptées aux besoins et aspirations des jeunes gargeois.

Ce document regroupe la Politique Enfance et la Politique Jeunesse. Il définit les orientations choisies et portées par l'ensemble de l'équipe municipale, et formalise ainsi une Dynamique socio-éducative globale qui s'adresse aux enfants et jeunes de moins de 30 ans et à leur famille.

Il s'agit d'établir par cette démarche une continuité et une cohérence entre ces deux initiatives de la ville. Ce projet est apparu d'autant plus pertinent que les services de l'Enfance et de la Jeunesse interviennent auprès d'un public commun, les 11 à 18 ans, se devant ainsi d'établir une continuité entre l'enfance et l'adolescence par un travail concerté et des compétences mutualisées. Enfin, cette dynamique a permis de formaliser des enjeux et objectifs communs au travers d'un usage partagé du Contrat de Ville comprenant la ville de Garges-lès-Gonesse comme l'un des territoires prioritaires de l'action sociale et éducative.

Ce travail a donné lieu à de nombreuses concertations entre les acteurs socio-éducatifs du territoire et leurs partenaires, et permis l'articulation d'objectifs communs :

- Assurer une continuité de prise en charge de l'enfance à l'âge adulte,
- Etablir une cohérence, une continuité, et une complémentarité entre les enjeux et les actions des services de l'Enfance et de la Jeunesse, afin de rendre plus efficace et qualitative l'offre socio-éducative globale de la ville,
- Outiller les acteurs socio-éducatifs du territoire,
- Renforcer la co-construction entre les services de l'Enfance, de la Jeunesse et leurs partenaires,

Les concertations ont permis la déclinaison d'enjeux communs comme feuille de route pour les projets respectifs de chaque service :

- La **synergie des acteurs** et la **continuité** à établir **entre les structures et services**,
- La mise en place d'actions concertées permettant de nourrir **le développement individuel et collectif** des jeunes gargeois dans **tous les domaines qui constituent leur parcours**,
- L'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur **parcours scolaire** et plus largement dans leur **parcours éducatif** dans l'objectif de **favoriser leur réussite et lutter contre les précarités qui peuvent susciter le décrochage**,
- La mise à disposition d'**outils** pour **les acteurs et les jeunes** en faveur de **l'insertion sociale et professionnelle** (relations sociales, vie professionnelle, handicap, logement, culture...),
- Agir en faveur de **la santé et du bien-être** des enfants, adolescents et jeunes adultes,

Ainsi, c'est dans ce cadre que ce document permet de présenter précisément les projets de l'Enfance et de la Jeunesse :

La Politique Enfance :

La Politique Enfance constitue le cadre de la politique éducative de la ville à destination des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans. Elle a pour vocation de créer une complémentarité et une cohérence entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire au travers de la mobilisation d'acteurs intervenant dans les domaines qui régissent le parcours de l'enfant et du jeune. Cette Politique Enfance renouvelle la politique éducative (Projet éducatif de territoire (PEdT)) menée sur les années 2014 à 2017, pour une nouvelle période de 2017 à 2023.

Sa réalisation a été permise par l'organisation des Assises locales de l'éducation, de novembre 2016 à février 2017, réunissant l'Education Nationale, les associations, les personnels communaux et les parents, offrant un recul sur le précédent Projet éducatif de territoire (PEdT) et la définition de nouveaux axes prioritaires adaptés aux enjeux du territoire. Elles ont été complétées par la diffusion de questionnaires à destination des enfants, des parents et des enseignants pour instruire la réflexion municipale de leur approche globale de l'offre éducative de Garges-lès-Gonesse.

Ce travail partenarial a aussi été mené en interne entre les différents acteurs socio-éducatifs de la collectivité, nous permettant ainsi de formaliser un document réunissant les regards de chacun.

La Politique Jeunesse :

La Politique Jeunesse de la ville de Garges-lès-Gonesse s'appuie non seulement sur ses équipes et structures, mais également sur l'ensemble des autres politiques publiques menées en direction des gargeois de 11 à 30 ans, en matière d'éducation, de sport, de santé et de culture. En effet, la jeunesse est une thématique transversale ; c'est donc au niveau local et de manière concertée, partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire que s'est construite cette démarche.

Elle a pour objectif de formaliser la Politique Jeunesse de la ville de Garges-lès-Gonesse et s'inscrit dans un projet à long terme. Elle intègre plusieurs étapes de construction en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires. Elle s'est voulue participative en co-construisant cette politique jeunesse par la réflexion, l'apport et le travail des différents services de la ville, les jeunes, les associations, les partenaires de la santé, de l'emploi, de l'éducation, etc. Ces travaux ont été menés sous forme de séminaires, d'entretiens individuels ou collectifs et de questionnaires.

Cette démarche a été complétée par une action-recherche de l'Observatoire De l'Action Sociale (ODAS) sur quatre étapes qui visait à apporter des éléments de réponse quant à la traduction de l'orientation municipale en faveur de la jeunesse en politique transversale et partenariale.

Ce document est également alimenté par l'apport du Contrat de Ville où apparaît la thématique jeunesse de façon transversale.

Le présent document formalise donc les enjeux de chacun des projets, ainsi que la déclinaison des actions concourant aux objectifs prédéfinis et leurs indicateurs d'évaluation. Sur six années, la Dynamique socio-éducative globale pour l'Enfance et la Jeunesse devra être réévaluée chaque année par un bilan, une analyse des indicateurs de suivi et la définition des priorités annuelles et leur mise en œuvre, permettant ainsi à la ville de progresser continuellement dans l'offre socio-éducative qu'elle propose aux enfants et jeunes gargeois.

2. LE PORTRAIT DE TERRITOIRE

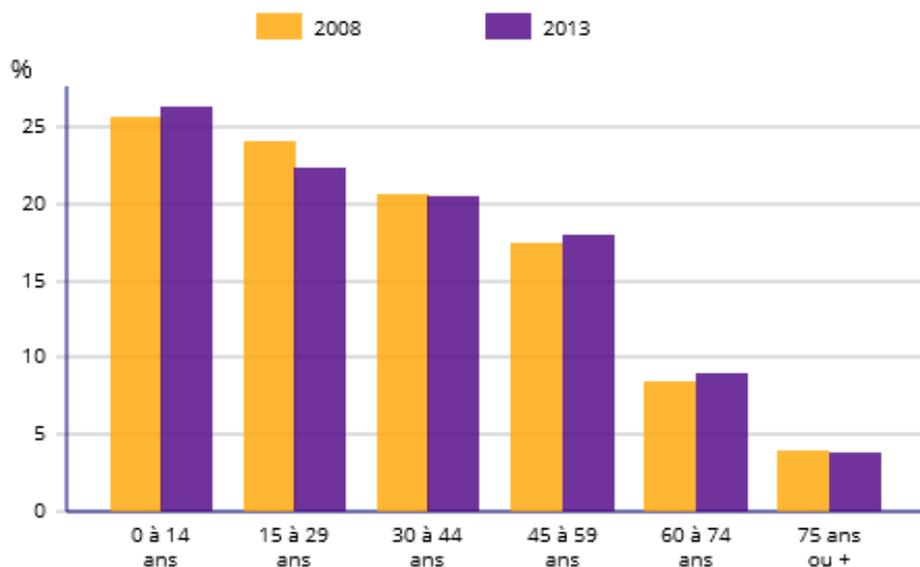
2.1. DEMOGRAPHIE

2.1.1. Une population multiculturelle

À Garges-lès-Gonesse, il y a une forte présence d'une population d'origine étrangère (24,6%). On compte près de 70 communautés sur ce territoire. Par conséquent, on constate d'importantes difficultés en termes de compétences langagières en langue française, chez les parents comme chez les enfants. Cette non-maîtrise de la langue française apparaît comme un frein dans les apprentissages globaux, dans l'accès aux informations et aux droits et dans la socialisation de la population.

2.1.2. Une population jeune

La population gargeoise est particulièrement jeune puisqu'elle compte 49,8% de jeunes de moins de 30 ans, quasiment la moitié de la population, répartis entre 27 % de gargeois âgés de 0 à 14 ans et 22,8% de gargeois âgés de 15 à 29 ans. Ces chiffres sont en constante croissance : en effet, avec 19,9 naissances pour 1 000 habitants, la commune dépasse de loin les taux de natalité du département (15,7) et de la France métropolitaine (12,8). La Ville de Garges figure ainsi parmi les villes les plus jeunes de France. Cette caractéristique conforte d'autant plus la démarche d'une co-construction dynamique et continue des actions socio-éducatives à l'égard des jeunes gargeois.



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

2.2. MODELE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

2.2.1. Des modèles familiaux spécifiques

La ville recense un fort taux de familles nombreuses avec 25,7%, de familles comptant au moins 3 enfants de moins de 25 ans. Ce taux est supérieur au niveau national (21,5%) et presque deux fois plus élevé que celui indiqué pour le département du Val d'Oise (13,8%).

De plus, 23,3% des familles gargeoises sont monoparentales, contre 16% dans le Val d'Oise et 14% en France. Une partie de la population gargeoise se confronte donc à un risque important de précarité et requière l'investissement de ressources notamment dans l'accompagnement des familles et de soutien à la parentalité.

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2013	%	2008	%	2013	2008
Ensemble	13 126	100,0	12 608	100,0	41 315	39 382
<i>Ménages d'une personne</i>	2 794	21,3	2 832	22,5	2 794	2 832
<i>hommes seuls</i>	1 277	9,7	1 206	9,6	1 277	1 206
<i>femmes seules</i>	1 517	11,6	1 625	12,9	1 517	1 625
<i>Autres ménages sans famille</i>	690	5,3	507	4,0	1 920	1 465
<i>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</i>	9 643	73,5	9 269	73,5	36 602	35 084
<i>un couple sans enfant</i>	1 961	14,9	1 949	15,5	4 545	4 426
<i>un couple avec enfant(s)</i>	5 432	41,4	5 268	41,8	24 961	24 325
<i>une famille monoparentale</i>	2 250	17,1	2 052	16,3	7 095	6 334

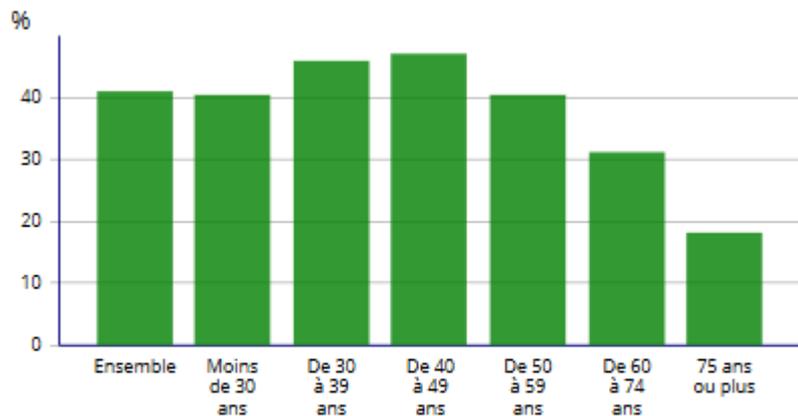
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

La part des familles monoparentales	
Barbusse	13,3 %
Basses Bauves	32,2 %
Carnot	22,3 %
Centre Ville 1	37,7 %
Centre Ville 2	22,8 %
Dame Blanche Nord 1	24,9 %
Dame Blanche Nord 2	34,3 %
Dame Blanche Nord 3	31,7 %
Dame Blanche Ouest 1	17,2 %
Dame Blanche Ouest 2	20,1 %
Dame Blanche Ouest 3	17,6 %
La Lutece	13,2 %
La Muette	28,5 %
Garges-lès-Gonesse	23,3 %
Unité Urbaine Paris	18,1 %

Sources : INSEE 2012 – Iris, INSEE 2012 – Commune, INSEE 2012 – Unités urbaines

2.2.2. Une population marquée par un fort taux de pauvreté

Ce soutien est d'autant plus nécessaire que les populations gargeoises se révèlent être potentiellement fragilisées par un niveau de ressources bas, un accès inégal aux droits et à l'emploi. Le revenu fiscal médian par unité de consommation est de 10 231€, bien inférieur aux échelles de comparaison : deux fois moindre que celui du Val d'Oise (20 547,6€) et que celui de la France (20 150€). Par conséquent, seuls 35% des foyers gargeois sont imposables, contre 60% dans le Val d'Oise et 45,6% en France. Avec 41% de personnes en situation de pauvreté, la population gargeoise est confrontée à un important taux de pauvreté. En ce qui concerne les plus jeunes, il en résulte souvent un accès précaire aux leviers d'insertion socio-professionnelle pouvant améliorer le cadre de vie. A cet égard, il convient de mettre l'accent sur le rôle d'accompagnement social des acteurs locaux, et de levier pour pallier à la reproduction des situations précaires chez les jeunes gargeois.



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFRP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014.

	Taux en %
Ensemble	41,0
Moins de 30 ans	40,5
De 30 à 39 ans	46,0
De 40 à 49 ans	47,1
De 50 à 59 ans	40,5
De 60 à 74 ans	31,2
75 ans ou plus	18,1

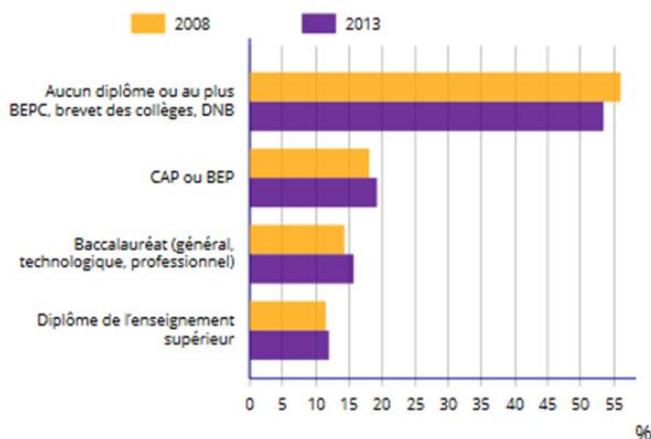
2.2.3. Un taux de chômage qui se perpétue et l'importante inégalité d'accès à l'emploi

Cette pauvreté et précarité énoncées précédemment sont aussi dues à l'accès inégal à l'emploi.

En effet, la ville recense un taux de chômage conséquent. Avec une identité culturelle multiple, une faible acquisition de la langue française et de nombreux freins à l'accès à des filières socio-professionnelles diversifiées, Garges-lès-Gonesse compte 22,2% de chômeurs en 2013, un taux en augmentation par rapport à 2008, année lors de laquelle le taux n'excédait pas les 21,1%. Ce chômage concerne toutes les catégories d'âges entre 15 et 64 ans, indiquant alors une insertion professionnelle fragile chez les jeunes (33% de chômeurs) et une précarité de l'emploi importante chez les plus âgés.

Ces données sont en cohérence avec le niveau de qualification faible et les parcours de formation peu diversifiés des habitants gargeois : on compte 42% de non-diplômés chez les 15 ans et plus, contre 20% en Ile de France. Seuls 5% des gargeois sont titulaires d'un diplôme supérieur à Bac + 2. Cette situation se traduit par une surreprésentation des ouvriers et des employés dans la population active, représentant respectivement 33 et 42% des actifs, contre 19% et 32% à l'échelon départemental. À l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont peu nombreux, avec 4% des actifs.

	2013	2008
Nombre de chômeurs	3 871	3 562
Taux de chômage en %	22,0	21,1
Taux de chômage des hommes en %	20,2	18,8
Taux de chômage des femmes en %	24,1	23,7
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,1	51,8



Source : Insee 2013

2.3. SCOLARITE ET FORMATION

2.3.1. La scolarité

Scolarisation des enfants du 1^{er} et 2nd degré

La population scolaire de la Ville de Garges-lès-Gonesse sur l'année scolaire 2016-2017 est de 6080 élèves environ répartis entre maternelle (2415 élèves) et élémentaire (3615 élèves). Le nombre d'élèves est donc assez élevé au regard de la population du territoire.

Il existe sur le territoire 4 groupes scolaires primaires, 11 écoles élémentaires et 13 écoles maternelles.

A savoir que la rentrée scolaire 2018 – 2019 est marquée par le retour à 4 jours d'école. En effet, la Ville a mené en début d'année 2018, une concertation des parents et des enseignants pour savoir s'ils souhaitent un retour ou non à 4 jours d'école. La participation a été très forte avec 1174 répondants au questionnaire en ligne. Le résultat est très clair : une forte majorité a indiqué souhaiter le retour à 4 jours puisque 91,5% des parents (989 répondants) et 80,5% des enseignants (185 répondants) ont voté pour. En ce sens, l'Education Nationale a validé le retour à 4 jours. Plus concrètement, dès la rentrée 2018-2019, les 24h d'école obligatoires chaque semaine seront désormais réparties les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Par rapport aux années précédentes, on relève plusieurs changements :

- La fin de l'école le mercredi matin,
- Une pause de 2h le midi entre 11h30 et 13h30,
- L'école finira désormais à 16h30,
- Le centre de loisirs accueillera les enfants de 16h30 à 18h30,
- L'étude surveillée, pour les enfants inscrits, aura lieu de 16h30 à 18h00 dans toutes les écoles élémentaires.

Par ailleurs, le personnel Education nationale est marqué d'un côté par une partie des enseignants très attachés au territoire et présents depuis de nombreuses années (48% sont présents depuis plus de 10 ans), notamment aux postes de direction, ce qui permet de limiter un peu l'impact du fort *turn-over* avec l'arrivée chaque année d'enseignants ne connaissant pas le territoire et ayant une faible expérience en tant qu'enseignants (24.5% des enseignants).

La dernière enquête menée auprès des enseignants a permis de noter plusieurs informations intéressantes sur leur rapport à l'enseignement à Garges.

2 enseignants sur 3 déclarent connaître le Projet éducatif de territoire (PEdT) et 86% y attachent beaucoup (54%) ou un peu (32%) d'importance. Les enseignants sont globalement satisfaits du matériel éducatif à leur disposition, seuls 17% indiquant que le matériel pédagogique n'est pas adapté ou insuffisant. Néanmoins, 20% d'enseignants pensent que le cadre d'enseignement n'est pas épanouissant. Ce chiffre, relativement faible est tout de même à prendre en compte dans les axes de travail de la Politique Enfance.

Les enseignants sont globalement contents d'enseigner sur notre territoire : 61% sont satisfaits de travailler à Garges-lès-Gonesse (moins de 5% déclarant ne pas être contents). Concernant leur relation avec les autres acteurs éducatifs, le constat est également très positif : ils entretiennent de très bonnes relations avec leurs élèves (90% de répondants), avec les parents (73% des répondants), avec leur collègues (84%) ainsi globalement qu'avec la Mairie (46% entretiennent de très bonnes relations contre 9% n'étaient pas d'accord avec cette affirmation) ou les partenaires éducatifs (40% de très bonnes relations contre 8,87% déclarant ne pas entretenir de bonnes relations).

Du côté des élèves également l'appréciation de l'école est globalement très bonne même si la concertation des enfants a fait remonter quelques problématiques. L'école reçoit un taux de satisfaction de 56% des élèves. Pourtant, les élèves ont fait remonter des difficultés de concentration en classe (seuls 47 % des élèves déclarent pouvoir se concentrer en classe). La violence est également pointée du doigt par les enfants (40% des élèves) ainsi que la question du rapport aux autres. Si les enfants s'entendent bien entre eux (seuls 8% ont indiqué ne pas bien s'entendre avec les autres élèves), ils ressentent, pour 40%, un sentiment de rejet de la part des autres élèves.

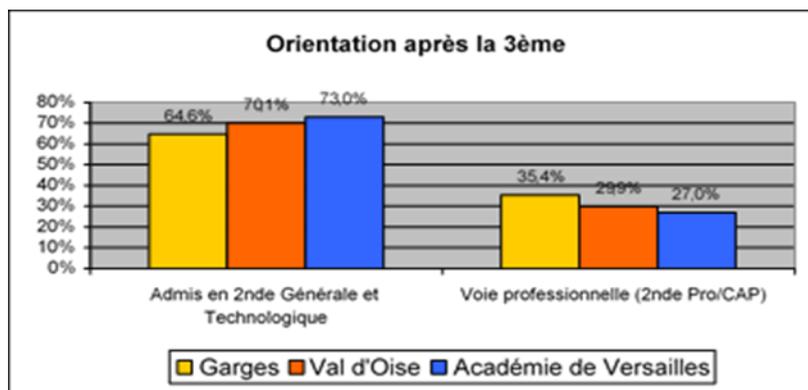
L'offre éducative sur le temps scolaire est également marquée par la mise à disposition d'intervenants municipaux qualifiés sur le temps scolaire : intervenants culturels (musique, danse, arts plastiques, théâtre) et sportifs très appréciés des enseignants et des élèves. La ville a d'ailleurs choisi pour les prochaines années de développer ces offres en déployant davantage les intervenants sportifs sur le temps scolaire et en élargissant le public bénéficiant d'interventions culturelles. Cette nouveauté sera mise en place dès la moyenne section de maternelle à la rentrée scolaire 2017-2018. L'offre d'études surveillées sera également revue à la hausse pour répondre aux difficultés scolaires des élèves et à la forte demande des parents.

2.3.2. Les parcours et les formations

Les parcours du second degré

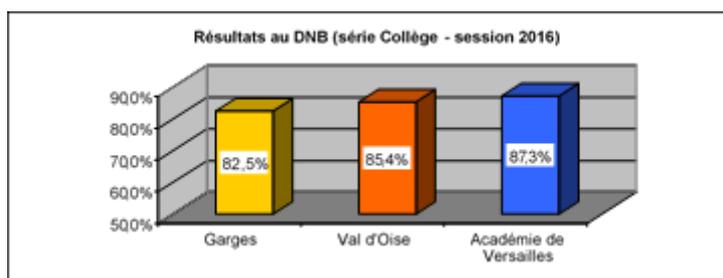
L'orientation des collégiens

Les collégiens sont une des priorités des orientations socio-éducatives, dès lors que commence la construction de leur parcours et de leurs choix à venir. L'acquisition des savoirs fondamentaux et des méthodes d'apprentissage conditionnent une entrée sereine au lycée : il s'agit non seulement de porter une attention particulière aux parcours des collégiens et de repérer au plus tôt leurs difficultés, mais aussi de les préparer au mieux aux exigences du lycée et aux choix d'orientations qui se posent dès la fin de la 3^{ème} puis en 2^{nde}. En outre, les jeunes ont besoin de connaître au plus tôt les parcours de formations et les métiers, pour ainsi faciliter le choix à venir et leur projection professionnelle en phase avec les exigences de production, de transmission et d'innovation du monde professionnel actuel.



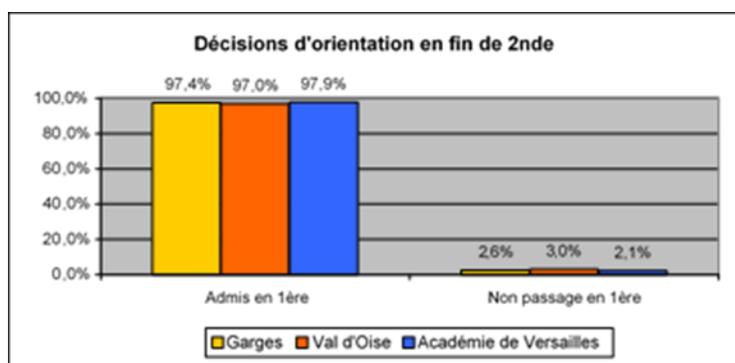
Source CIO de Gonesse, données pour Garges-lès-Gonesse, 2016

L'une des priorités du réseau d'acteurs de l'éducation concerne la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire par une mise en cohérence de l'accompagnement social et le repérage des difficultés scolaires des jeunes collégiens au plus tôt dans leur parcours, voire dès le CM1/CM2. La diversification des acteurs socio-éducatifs se complète essentiellement par une synergie dynamique entre eux, le partage de leurs compétences et l'orientation des jeunes ainsi que leurs familles. Cet accompagnement s'établit d'autant mieux par la continuité entre les temps de l'enfant et du jeune et des acteurs qui doivent être soutenue par des outils de la ville afin de mieux répondre aux besoins des familles et lutter contre le non-recours.

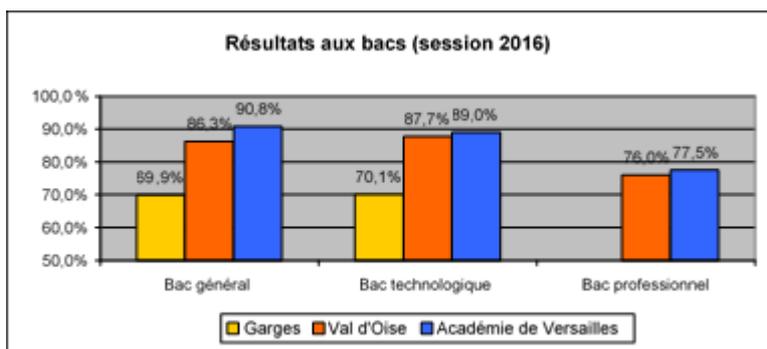


Source CIO de Gonesse, données pour Garges-lès-Gonesse, 2016

Le parcours des lycéens



Source CIO de Gonesse, données pour Garges-lès-Gonesse, 2016



La formation des lycéens est essentielle dans la mesure où celle-ci définit largement leur insertion socio-professionnelle. Dans un monde professionnel aux nouvelles attentes en termes de compétences diversifiées, l'accompagnement des lycéens doit se faire non seulement au travers de la consolidation des compétences, mais aussi de l'ouverture sociale, culturelle, et l'acquisition d'outils pour la construction d'un parcours solide. Le développement et l'épanouissement des jeunes sont conditionnés par la sérénité de parcours, et la ville porte un intérêt particulier aux conditions d'études des jeunes gargeois : le modèle social des ménages gargeois et l'inscription de la ville en quartier prioritaire indiquent qu'une attention particulière doit être accordée à l'accompagnement des jeunes dans leur démarches d'études, de formation, d'insertion sociale et professionnelle pour ainsi lutter contre les inégalités de développement.

La ville inscrit dans ses orientations la faveur accordée à l'expérimentation des jeunes, le développement de leur esprit critique et la définition murie de leurs choix d'orientation.

Ainsi, elle entend soutenir la diversification des voies de formation dès le secondaire, et faciliter l'orientation et la réorientation des jeunes adultes.

Cette attention relève d'une priorité, dès lors que les jeunes gargeois s'inscrivent dans des parcours souvent professionnalisant mais manquant d'outils d'insertion professionnelle et de développement des ressources d'exploitations des différentes voies d'insertion. Ainsi, le développement des compétences s'accompagne d'une diversification de l'offre des services municipaux et partenaires dans l'objectif de permettre aux jeunes d'explorer des voies conformes aux compétences développées mais aussi à leurs souhaits. La connaissance des milieux professionnels et de leurs exigences actuelles indique une nécessaire implication de la ville au travers d'un réseau partenarial enrichi et consolidé avec l'Education Nationale, les associations ainsi que les entreprises.

2.3.3. Une jeunesse marquée par des difficultés scolaires

La jeunesse gargeoise est marquée par des difficultés scolaires qui se vérifie au niveau des collèges. Ceux-ci sont marqués par des difficultés socio-économiques, avec 57,5% de jeunes issus de catégories socio-professionnelles défavorisées, contre 35% au niveau du Val d'Oise. Les résultats enregistrés au diplôme national du brevet (Garges : 83,3% ; Val d'Oise : 81% (2013)) et dans le passage en seconde générale (Garges : 63,1% ; Val d'Oise : 64,6% (2013)) témoignent, néanmoins d'une dynamique de rattrapage des résultats départementaux.

La situation perdure au lycée, là encore avec une part de jeunes issus de catégories socio-professionnelles défavorisées (56,1%) supérieure de près de 30 points aux moyennes départementales (28,4%) et académiques (25%). Si les résultats des lycées gargeois apparaissent en retrait par rapport

aux moyennes départementales (taux de réussite au baccalauréat : 84,2% en filière générale et 79,5% en filière technologique) et nationales (84,5% en filière générale et technologique), à l'exception de la filière professionnelle (71,3% de réussite dans le Val d'Oise et 78,2% en France), les résultats constatés témoignent d'une dynamique positive et de la valeur ajoutée apportée par ces établissements par rapport aux facteurs externes de la réussite scolaire et la dynamique favorable sur plusieurs années : 75% de réussite au baccalauréat en filière générale et technologique dans les lycées gargeois en 2013. Au-delà des résultats des enfants et jeunes scolarisés, Garges est également marquée par un taux important de 15-17 ans déscolarisés, de 6,1%, soit le double de l'Île-de-France.

2.4. L'OFFRE SOCIO-EDUCATIVE DU TERRITOIRE

L'apprentissage des enfants ne passe pas uniquement par le travail mené sur les temps scolaires. Les activités péri-éducatives, qu'elles soient périscolaires ou extra-scolaires et proposées par la municipalité et ses partenaires sont globalement très riches. Il existe de nombreuses structures d'accueil des enfants et des jeunes sur le territoire comme d'actions à leur profit touchant de nombreux domaines d'activités. Néanmoins, on constate que cette offre pourtant très riche a encore besoin d'être mieux connue et concertée pour en renforcer les impacts.

Au niveau de la petite enfance, l'offre est globalement très appréciée par les parents notamment sur les crèches qui bénéficient d'un très fort taux de satisfaction. Néanmoins, malgré l'effort municipal pour augmenter l'offre de places en crèches et le travail mené par le Relais Assistantes Maternelles pour accompagner les assistantes maternelles du territoire, l'offre de garde pour les moins de 3 ans reste insuffisante au regard de la demande des parents mais aussi des ratios de la Caisse d'Allocations Familiales qui indiquent une sous dotation de la ville en la matière. Ceci est d'autant plus dommageable que de nombreux enfants gargeois de moins de 3 ans ne baignent pas dans un milieu linguistique où la langue française est couramment parlée. Leur socialisation est également assez faible. Autant d'éléments qui impactent négativement la future réussite éducative de ces enfants. Il sera essentiel de développer des actions en direction des parents et de leurs enfants de moins de 3 ans n'étant pas accueillis en collectivité.

La fréquentation des activités du périscolaire reste assez faible sur notre territoire au regard des besoins comparée à celle des autres villes françaises.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, les données au sein des structures périscolaires par les enfants et les jeunes sont :

- L'accueil du matin : 3,8% des maternelles et 2,1% des élémentaires,
- L'accueil du soir : 9,6% des maternelles et 6,3% des élémentaires,
- L'accueil de loisirs du mercredi : 10,7% des maternelles et 7,9% des élémentaires,
- Pendant les vacances : 3,6% des maternelles et 2,1% des élémentaires.

- Seuls les Temps d'Activités Périscolaires, gratuits de 15h30 à 16h30 3 fois par semaine bénéficiaient d'une forte présence des enfants (jusqu'à 75% en élémentaire) mais leur intérêt et l'impact pour l'apprentissage des enfants étaient fortement remis en question par les parents et les enseignants qui n'y voyaient pas d'intérêt à plus de 60%.

En dehors des activités périscolaires de la direction de l'Enfance, l'offre est également très riche, que les activités soient proposées par les centres sociaux, la bibliothèque, ou encore les sports et la culture (Maison des Arts, Espace Lino Ventura, Cinéma). Des structures comme la Maison des arts ou l'école

Municipale des Sports proposent des activités culturelles et sportives aux enfants sur leurs temps extrascolaires. Si les taux de remplissage sont plutôt très bons, le nombre d'enfants en bénéficiant reste insuffisant au regard des besoins du territoire.

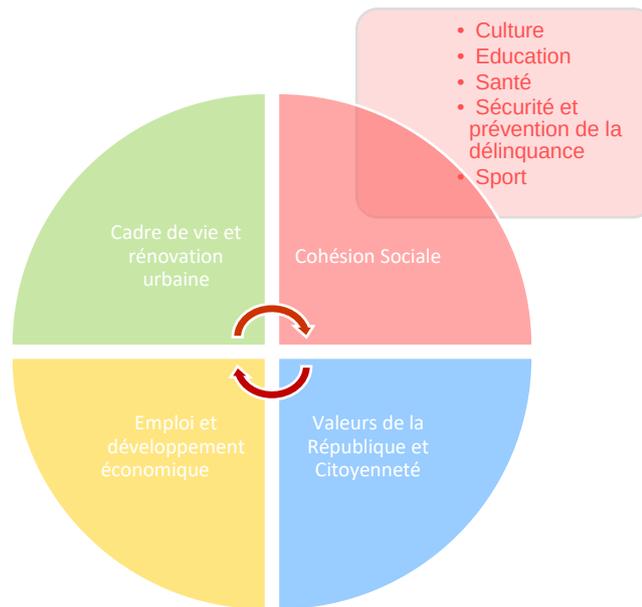
On constate donc une faible participation sur l'ensemble des temps alors même que ces temps d'apprentissage hors temps scolaires sont particulièrement importants pour la réussite des enfants. Les causes sont multiples au regard des réponses des parents : coût de participation (25% des parents indiquent que les tarifs sont trop élevés pour leur situation sociale), manque de places, inadaptation aux attentes des parents et des enfants, etc. La question de la capacité des familles à accompagner leurs enfants sur les structures est également relevée par les parents lors de l'enquête réalisée au premier semestre 2017. Les structures sont soit trop éloignées de chez eux, soit les parents ne sont pas disponibles pour accompagner leurs enfants.

On constate donc une incohérence entre les besoins socio-éducatifs des enfants, l'importance de l'offre et son taux de fréquentation. Il est donc important de travailler sur les freins à l'accès des enfants aux activités proposées sur le territoire. La Ville revoit actuellement sa politique tarifaire pour faire bénéficier globalement les familles de tarifs plus bas et revoit la politique de quotient afin de renforcer encore plus l'équité des familles face aux tarifs, en supprimant notamment les effets de seuils générés par une tarification par tranches. Un important travail d'information et de communication est également à mener, dans un contexte de non maîtrise de la langue française et d'éloignement des institutions d'une partie de la population. Le manque d'information est d'ailleurs mis en avant par les familles. Les structures dont les parents indiquent être les mieux informés sont le périscolaire et le cinéma, mais cela reste assez faible (35% pour le cinéma et moins d'1 parent sur 3, déclarant être, d'une manière générale, suffisamment informé).

Le dernier point mis en avant par les différentes concertations menées lors des Assises locales de l'éducation est la question des vacances scolaires. Beaucoup d'enfants indiquent s'ennuyer pendant cette période alors même que les accueils de loisirs sont très peu fréquentés. Les parents ont d'ailleurs mis en avant, dans leurs réponses aux questionnaires, l'insuffisance de l'offre d'activités culturelles et sportives pendant les vacances. Il sera donc important de travailler sur ce point afin de proposer des activités extra-scolaires.

La rentrée scolaire 2017-2018 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle Politique Enfance ainsi que par la suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et la refonte des tarifs. L'objectif étant de permettre d'accueillir davantage d'enfants sur les temps périscolaires tout en renforçant la qualité et l'attractivité des activités proposées.

En outre, rappelons que le territoire gargeois est notamment enrichi d'un réseau socio-éducatif diversifié : avec la nouvelle configuration de l'agglomération, les acteurs investissant le terrain gargeois et leurs domaines de compétence se sont multipliés. Cette nouvelle configuration est consolidée par la signature du Contrat de Ville, déclinant des enjeux communs à l'ensemble du territoire au travers de 4 grands axes principaux :



L'ensemble de ces enjeux favorise le dynamisme et la synergie d'acteurs socio-éducatifs dans chacun des domaines du Contrat de ville, et ceux qui concernent l'enfance et la jeunesse y sont transversaux. Ainsi, partenaires municipaux, privés ou associatifs nourrissent le cadre de vie de la ville pour favoriser l'accompagnement et le soutien aux familles, l'épanouissement et le développement des enfants, ainsi qu'un appui pour les jeunes en voie d'autonomie.

2.5. UN DIAGNOSTIC LARGEMENT PARTAGE

2.5.1. Les Assises locales de l'Education et les questionnaires

Le PEdT 2014-2017 avait été marqué par la réforme des rythmes scolaires avec la réorganisation du temps scolaire et la création des Temps d'Activités Périscolaires. La ville s'était engagée à en faire le bilan et à concerter l'ensemble de la communauté éducative afin de recueillir leurs avis, mais également de redéfinir les priorités éducatives du territoire et de construire une nouvelle Politique Enfance à partir d'une analyse contextuelle participative.

De nombreux temps de concertation ont donc été menés pendant plus de 3 mois afin d'alimenter la réflexion éducative : des questionnaires menés auprès de 1230 enfants d'élémentaires sur le temps de la pause méridienne, 50 ateliers thématiques transversaux menés avec les acteurs éducatifs professionnels, des temps de concertation des parents. Si on peut se réjouir de la richesse des échanges lors de ces temps inter acteurs, on peut également déplorer la très faible participation des parents ainsi que la difficulté à faire participer les enseignants aux temps de concertation, du fait de l'inadaptation entre les temps de concertation et leurs horaires de travail. La Ville a donc choisi de mettre en place des questionnaires en ligne pour les parents et enseignants ayant été moins présents lors de ces Assises locales de l'Education.

L'ensemble de ces temps de concertation a permis non seulement de faire un bilan du précédent PEdT et d'obtenir un regard sur le contexte éducatif actuel. Cela a aussi permis de dégager les priorités pour les années à venir.

2.5.2. Les séminaires internes pour la jeunesse

Les séminaires de travail consacrés à l'élaboration de la politique jeunesse de la Ville ont regroupé une quarantaine de cadres et d'Élus. Ils ont été consacrés à différentes thématiques (citoyenneté, insertion et emploi, santé, aménagement et urbanisme, éducation, loisirs et solidarités), sur l'identification des besoins des jeunes, les actions déjà menées par la Ville, les problématiques non couvertes et les pistes de travail à discuter lors de l'élaboration de cette politique jeunesse.

L'identification des besoins et problématiques vécues par la jeunesse gargeoise

Au-delà des thématiques traitées, des traits communs sont apparus quant aux besoins des jeunes gargeois :

- Le besoin d'appartenance et d'identification, à un groupe, un quartier, un lieu,
- L'existence d'une certaine précarité, ou a minima de freins financiers dans l'accès à certaines activités, qui vient se cumuler avec d'autres problématiques (niveau scolaire, problèmes de savoir-faire et savoir-être, modèle parental affaibli, ...),
- Des structures ou des services existants, mais non connus des jeunes ou ne répondant pas à certains besoins (emploi, accueil en soirée, ...),
- Une vision parcellaire de la Ville sur la jeunesse, car une grande majorité ne fréquente pas les structures,
- Une jeunesse trop souvent identifiée aux représentations négatives les plus visibles (squats, errance, ...),
- Des incompréhensions entre les institutions (écoles, entreprises, ...) et les jeunes,
- Des réticences à sortir de la « zone de confort » du quartier, de l'environnement immédiat, des activités habituelles pour aller découvrir de nouveaux horizons.

Le bilan des actions déjà menées par la Ville en faveur de la jeunesse

Les acteurs municipaux font le bilan de la richesse des actions menées, jugées pertinentes pour l'immense majorité. Les enjeux portent donc sur leur coordination, sur le partage d'informations entre acteurs multiples, sur leur valorisation, sur la difficulté à répondre à des besoins importants qualitativement et quantitativement et de dégager des pistes de réponses à apporter aux besoins aujourd'hui non couverts par l'action municipale.

Les acteurs ont notamment mis en avant les dispositifs suivants :

- Les structures dédiées aux jeunes, et notamment le Bureau Information Jeunesse,
- Les instances de concertation dédiées aux jeunes : Conseil Consultatif des Jeunes, Conseil Municipal des Jeunes...
- Les actions liées à l'emploi et à l'insertion : BAFA, partenariat avec Nos Quartiers ont du Talent (NQT), l'accueil de stagiaires, les CV numériques, le nouveau dispositif d'aide aux projets (bourse aux projets), les chantiers d'insertion...
- Les projets solidaires et citoyens : journées de la santé, Ligne de vie, Sidathlon, ...
- Les infrastructures et actions culturelles et sportives : terrains multisports, studio de musique, les spectacles « hors les murs », les ciné-débat...

- Les acteurs ont également appelé à une réflexion forte sur certains dispositifs, soit perçus comme dispersés et donc peu efficaces (soutien scolaire), soit comme contradictoires avec d'autres objectifs éducatifs (festival du jeu vidéo, actions seulement consuméristes...).
- **Les acteurs insistent particulièrement sur les actions qui participent au renforcement de l'autonomie du jeune et à l'élargissement de ses horizons.** Ces objectifs sont perçus comme devant être centraux pour que les structures interviennent de manière coordonnée, permettant un parcours cohérent du jeune au cours des différentes périodes de sa vie.

L'ensemble de ces temps de partage et de concertation a donné lieu à des pistes d'actions et d'élaboration des orientations de la politique jeunesse, permettant ainsi la déclinaison des axes prioritaires de ce présent document.

2.5.3. Rencontres avec l'Observatoire National de l'Action Sociale

Ces concertations ont été nourries par la visite en 4 phases de l'Observatoire National de l'Action Sociale : ces 4 phases ont permis de réunir les acteurs avec un regard extérieur sur nos actions et nos pratiques professionnelles. Elles ont permis un enrichissement du diagnostic et ont consolidé nos orientations pour répondre aux besoins des jeunes gargeois.

La question principale animant cette démarche était de se demander comment l'on pouvait traduire l'orientation municipale pour la jeunesse en une politique partenariale et transversale. Adjointes aux séminaires internes, ces concertations ont réuni l'ensemble des acteurs socio-éducatifs du territoire quel que soit leur secteur d'activité. Une démarche ainsi partagée permet d'identifier la variété des acteurs et de mettre leurs actions en cohérence avec les priorités de la ville :

- Formaliser la politique jeunesse à travers la notion de parcours,
- Adopter une animation en mode projet rassemblant l'ensemble des acteurs en lien avec la jeunesse,
- Penser une politique pour les plus de 18 ans au-delà de la question de l'insertion socioprofessionnelle.

3. LES ENJEUX SOCIAUX ET EDUCATIFS DU TERRITOIRE

3.1. LES ENJEUX SOCIO-EDUCATIFS SPECIFIQUES A L'ENFANCE

L'enfance, à savoir les 0-18 ans et plus particulièrement les 0-13 ans, représente une part de la population très importante à Garges-lès-Gonesse. Les actions engagées sur cette tranche d'âge cruciale dans la construction des adultes en devenir constituent un investissement à long terme permettant d'agir sur l'ensemble des difficultés du territoire. Les enjeux liés à l'intervention de la communauté éducative sont cruciaux, d'autant plus sur un territoire marqué par de nombreuses difficultés sociales, économiques et citoyennes.

L'enjeu majeur de l'enfance est donc avant tout d'assurer le bien-être et le développement des enfants en mettant à la disposition de la communauté éducative les moyens d'agir pour la réussite éducative des enfants du territoire. Mais au-delà de ces problématiques générales, l'analyse du contexte et le travail de concertation mené en amont de ce projet éducatif de territoire ont permis de dégager quelques priorités phares sur lesquelles la communauté éducative doit se concentrer en priorité, à savoir :

- **La maîtrise de la langue française** : la non maîtrise de la langue française par les enfants, voire par les parents dans certains cas, est un frein majeur à la réussite des enfants du territoire. Le manque de maîtrise du français impacte bien entendu l'apprentissage global des enfants à l'école et sur l'ensemble des temps éducatifs mais impacte également la socialisation des enfants qui ont des difficultés à créer des relations avec les autres enfants. L'incapacité parfois des parents à aider leur enfant dans leur réussite scolaire, du fait de leur non-maîtrise de la langue française, limite la capacité d'information des enfants et de leur famille sur les dispositifs existant à leur profit et freine la relation entre les parents et les acteurs éducatifs professionnels, dans le but de créer des liens et de permettre une relation apaisée et constructive, au service de l'accompagnement des enfants et de leurs besoins spécifiques. Il est donc crucial de mener des actions sur l'ensemble des freins à la maîtrise de la langue française afin de faciliter l'intégration de l'enfant dans les dispositifs d'éducation formelle et informelle et plus largement favoriser la réussite éducative globale.
- **Le handicap** : Si le handicap est le plus souvent abordé en termes d'inclusion, c'est-à-dire de capacité des structures institutionnelles éducatives à accueillir les enfants en situation de handicap dans des conditions humaines et matérielles favorisant leur présence sur les sites avec les autres enfants notamment, la problématique est bien plus large sur le territoire gargeois. En effet, il y est constaté une augmentation importante du nombre d'enfants présentant des signes de handicap, notamment concernant les troubles d'apprentissage et de socialisation. De plus, des parents rencontrent des difficultés pour entreprendre les démarches leur permettant de bénéficier des dispositifs d'appui. En outre, l'identification des troubles des enfants dès le plus jeune âge est faible du fait du manque de personnels médicaux adaptés ou de la faible socialisation des enfants avant leur entrée à l'école maternelle. Le manque de moyens humains et matériels impacte l'accueil qualitatif des enfants en situation de handicap, la lenteur des dispositifs de traitement des dossiers... sont autant de causes sur lesquelles il convient d'agir pour permettre :
 - Un diagnostic précoce des situations de handicap,
 - L'accompagnement des familles,
 - L'accueil des enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles pour leur permettre de s'épanouir au même titre que les autres enfants.

- **Le vivre-ensemble** : Le territoire est marqué par des tensions liées à l'acceptation et la compréhension des différences. Conflits intergénérationnels, climat social et niveau scolaire moyen, de nombreuses cultures présentes sur le territoire souvent davantage source de tension que de richesse humaine, problématique de délinquance ou de radicalisation, les facteurs de tension sont nombreux et il est crucial de mener dès le plus jeune âge des actions pour renforcer la connaissance mutuelle et l'acceptation des différences afin d'améliorer le vivre ensemble sur le territoire. Au-delà des « conflits », l'enjeu est de favoriser un apprentissage de la citoyenneté active par les enfants afin de leur permettre de se construire en tant que citoyen autonome et indépendant, capable de comprendre le monde dans lequel il vit et d'avoir un avis éclairé sur les problématiques actuelles comme la mondialisation, le développement durable, etc.
- **Le soutien scolaire** : En lien direct avec la faiblesse des résultats scolaires sur le territoire, le soutien scolaire est l'une des solutions pour permettre aux élèves les plus en difficulté de rattraper leur retard et éviter d'augmenter les difficultés des élèves jusqu'à atteindre un niveau d'échec. La demande des parents est d'ailleurs très forte concernant le soutien scolaire, identifié comme l'un des facteur numéro 1 pour éviter l'échec scolaire à leurs enfants. L'ensemble de la communauté éducative doit donc y travailler, non seulement en proposant un soutien scolaire pour tous les enfants et les jeunes qui en ont besoin mais également en augmentant la qualité d'accompagnement des bénéficiaires de ces dispositifs.
- **Renforcer la communauté éducative** : Malgré les difficultés du territoire, on peut constater la richesse des acteurs et dispositifs éducatifs proposés sur le territoire. Malheureusement, trop souvent, on constate un manque de transversalité et de coordination entre tous les acteurs de la communauté éducative. Renforcer la capacité des acteurs éducatifs à travailler ensemble est donc un axe de développement. Mais il convient également de conforter leurs compétences afin de consolider l'impact des actions communes d'après les objectifs suivants :
 - Accompagner les parents dans les besoins qu'ils expriment en matière de parentalité et notamment aider les représentants de parents à accompagner les autres parents,
 - Mettre à la disposition des enseignants des moyens leur permettant d'exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles,
 - Renforcer la formation des encadrants du périscolaire afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle éducatif en direction des enfants qu'ils ont sous leur responsabilité,
 - Mener davantage de projets transversaux et fédérer la communauté éducative autour de la Politique Enfance.

3.2. LES ENJEUX SOCIO-EDUCATIFS SPECIFIQUES A LA JEUNESSE

La jeunesse de Garges-lès-Gonesse est particulièrement représentée avec **30,8 % des moins de 18 ans** et jusqu'à **49 % des moins de 30 ans**, ce qui en fait une des villes **les plus jeunes de France**. Nous constatons que les 25-30 ans sont une population à ne pas négliger et doit être intégrée à **notre dynamique socio-éducative**.

Aussi il est primordial que l'un des enjeux majeurs de la ville de Garges-lès-Gonesse **soit la mise en place d'une politique jeunesse permettant d'identifier et de répondre aux besoins des jeunes gargeois** en matière :

- **D'éducation** : elle demeure un axe essentiel à l'intégration sociale du jeune, dont l'articulation vise à acquérir des compétences et des valeurs socio-éducatives au service de son développement personnel. Elle se décline de manière transversale et se déploie au travers de :
 - L'épanouissement familial via la transmission de valeurs éducatives dans un cadre sécurisant et affectif,
 - Un parcours scolaire souhaité et affirmé offrant les conditions de réussite d'apprentissage et d'orientation,
 - Un enrichissement et une ouverture aux pratiques culturelles et sportives,

- **De citoyenneté** : le citoyen se définit comme une personne à part entière ayant des droits et des devoirs, afin d'exercer une citoyenneté active. Pour accompagner les jeunes dans cet exercice et cet apprentissage, la ville entend concevoir et proposer des actions en co-construction ayant vocation d'enrichir l'acquisition d'une culture morale et civique structurante. Elle intègre non seulement le champ de la prévention, mais également les thématiques de l'accès aux droits, de la médiation ainsi que la place et le rôle des parents. Elle doit permettre notamment de mettre en place des actions plus ciblées en direction des jeunes et renforcer la coopération entre les différents acteurs, qui interviennent au titre de la prévention.

- **De l'emploi** : au carrefour du projet de vie du jeune, l'emploi est un levier essentiel d'intégration sociale. Consciente de cet enjeu, la ville affirme sa volonté d'apporter une réponse adaptée et personnalisée en vue d'encourager la dynamique d'insertion. Pour cela, elle doit s'articuler autour d'un programme d'action ambitieux et la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans ce champ.

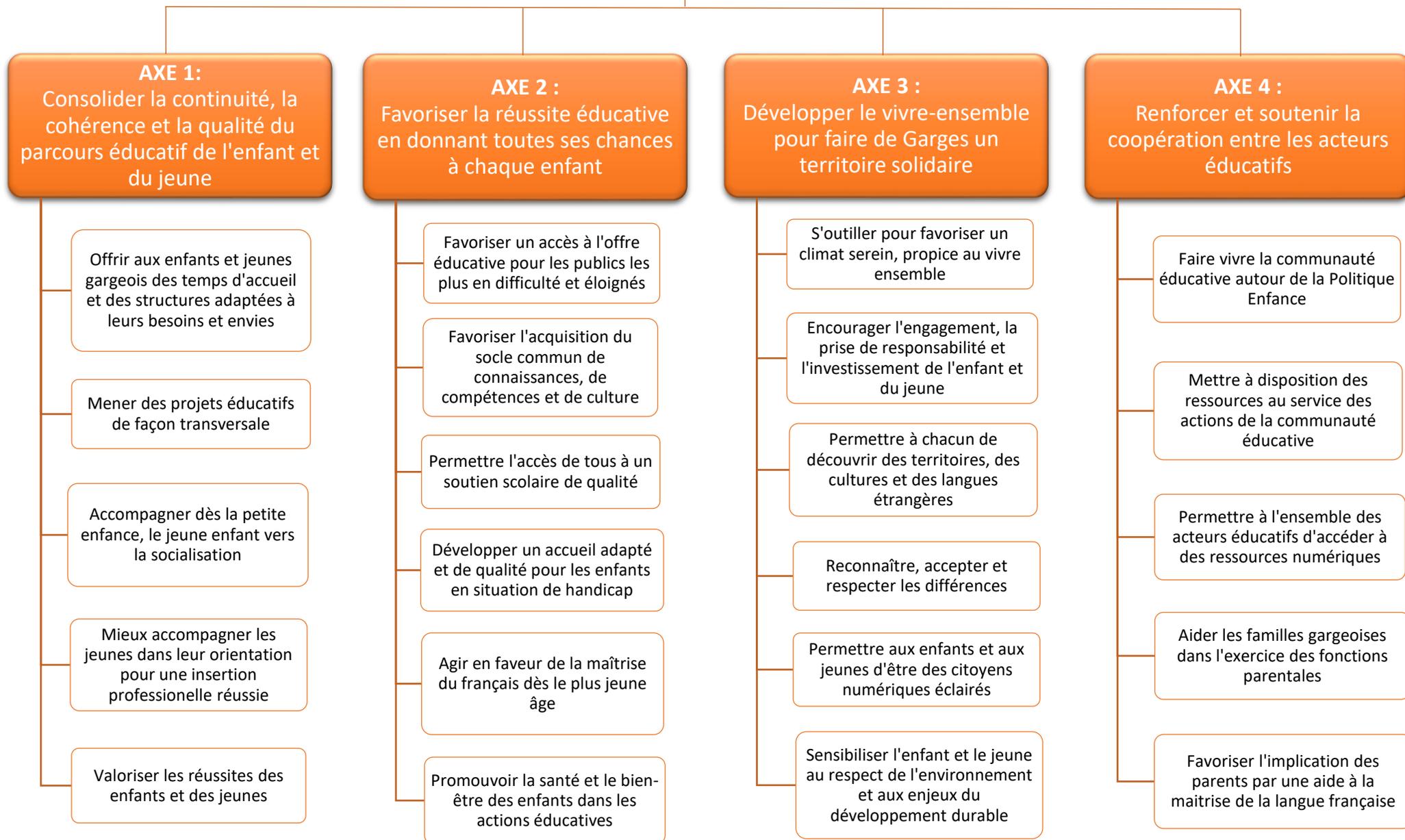
- **La santé** : les difficultés sociales que rencontre la population jeune accentuent la problématique de la prise en charge des adolescents. Précarité sociale, familles déstructurées, difficultés scolaires, malaise culturel, addictions à des produits psychoactifs, actes de délinquance sont autant de causes et aussi, selon les cas, de symptômes des troubles et du mal-être des adolescents. Ainsi la thématique de la santé mentale de ces adolescents est une donnée importante. Si la santé mentale est abordée par le secteur sanitaire (centre médico-psychologique –CMP-), le secteur médico-social et social joue un rôle important dans la prévention, le diagnostic ou encore l'orientation afin d'éviter l'aggravation des situations des jeunes et adolescents. Ces relais sur Garges-lès-Gonesse sont de différentes natures (les associations, la mission locale, le PRE, la médecine scolaire ...).
 Pourtant, lors des entretiens tous les acteurs rencontrés ont témoigné de la nécessité de renforcer les partenariats entre les acteurs permettant de faire le lien entre les différents secteurs de prise en charge et d'aborder une prise en charge de façon globale (et non pas axée sur une seule dimension du problème).

- **Le temps libre** : il se définit comme un temps personnel propice à la découverte d'activités culturelles et sportives, répondant aux aspirations du jeune. Au quotidien, il revêt des formes diverses et contribue à sa structuration. Dans cette optique, la ville dispose d'équipements de proximité et impulse des initiatives visant à satisfaire ses attentes. Elle entend poursuivre les moyens mobilisés pour renforcer son offre de loisirs sur l'étendue de son territoire.

4. LA POLITIQUE ENFANCE

4.1. LE REFERENTIEL D'OBJECTIFS CONCERTES

PERMETTRE À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES GARGEOIS DE BIEN GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



4.2. LES FICHES ACTIONS

- **AXE STRATEGIQUE 1 : CONSOLIDER LA CONTINUITE, LA COHERENCE ET LA QUALITE DU PARCOURS ÉDUCATIF DE L'ENFANT ET DU JEUNE**

ACTION 1 : OFFRIR AUX ENFANTS ET JEUNES GARGEOIS DES TEMPS D'ACCUEIL ET DES STRUCTURES ADAPTÉES À LEURS BESOINS ET ENVIES	
Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Direction Enfance,- Direction de la Cohésion Sociale,- Direction des Sports,- Direction de l'Action Culturelle,- Éducation nationale,- État,- Associations,	Public ciblé : <ul style="list-style-type: none">- Enfants et jeunes de 0 à 18 ans,
Diagnostic : <ul style="list-style-type: none">• Forte présence des 0-18 ans sur le territoire : 29,7% de la population en 2013 et chiffre croissant,• Une offre éducative importante mais une fréquentation limitée au regard des besoins et envies de la population,• Décalage entre la forte demande des parents en termes de prise en charge et la faible participation des enfants et des jeunes,• La participation des enfants et des jeunes aux structures et aux actions proposées est un élément clé de leur construction, de leur éducation et de leur réussite,	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">➤ Assurer un accueil adapté et de qualité en direction des 0-18 ans durant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire,➤ Offrir des actions éducatives de qualité en lien avec les objectifs de la Politique Enfance dans toutes les structures➤ Éviter les phénomènes de rupture de prise en charge, plus particulièrement après la sortie du système cadré de l'accueil de loisirs,➤ Lutter contre les phénomènes de stagnation dans l'espace public,➤ Prendre en compte davantage les attentes et besoins de la population dans l'offre proposée, notamment autour des vacances, identifiées comme un moment « d'ennui » par les enfants et les jeunes,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Proposer des structures permettant l'accueil des petits enfants et des jeunes sur les temps périscolaire et extrascolaire,2. Mettre en place un point d'accueil et d'écoutes jeunes (PAEJ),3. Obtenir le label « Ville amie des enfants » délivré par l'UNICEF afin de reconnaître la qualité des actions et structures proposées sur le territoire,	

4. Construire le Pôle Culturel, en rassemblant la Maison des Arts et le Cinéma aux côtés de l'espace Lino Ventura,
5. Mettre en œuvre une offre de pause méridienne et périscolaire de qualité et accessible au plus grand nombre,
6. Développer de nouvelles structures destinées aux 11-18 ans dans l'ensemble des quartiers de la Ville,
7. Renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant (0 – 3 ans),
8. Renforcer l'offre en période de vacances scolaires en proposant plus de séjours et de mini-séjours,
9. Etablir une politique tarifaire plus juste et plus adaptée à la situation individuelle des familles,

Évaluation de l'action (indicateurs) :

1. % d'enfants scolarisés fréquentant l'accueil du matin (maternelle / élémentaire),
2. % d'enfants scolarisés fréquentant l'accueil du soir (maternelle / élémentaire),
3. % d'enfants scolarisés fréquentant l'ALSH mercredi (maternelle / élémentaire),
4. % d'enfants scolarisés fréquentant l'ALSH vacances (maternelle / élémentaire),
5. % de demi-pensionnaires parmi les enfants scolarisés (maternelle / élémentaire),
6. Nombre d'inscrits dans les structures jeunesse,
7. Nombre total de places offertes dans les structures jeunesse,
8. Nombre de places offertes dans les séjours 3 – 10 ans,
9. Nombre de places offertes dans les séjours 11 – 18 ans,
10. Nombre de familles aidées au CCAS (cantine, périscolaire, séjours).

ACTION 2 : MENER DES PROJETS ÉDUCATIFS DE FAÇON TRANSVERSALE

Porteur de l'action :

- Direction Enfance,
- Direction de la Cohésion Sociale
- Direction des Sports,
- Direction de l'Action Culturelle,
- Direction des Solidarités / CCAS,
- Éducation nationale,
- Associations,
- Institutions publiques,

Public ciblé :

- Enfants et jeunes de 2 à 18 ans,

Diagnostic :

- Le temps de l'enfant est réparti entre les acteurs et structures qui l'accueillent tout au long de la journée et de sa croissance,
- La présence sur le territoire de structures d'accueil pour tous les âges et les temps permet aux enfants et aux jeunes de bénéficier d'espaces d'éducation non formelle, complémentaires des temps passés à l'école et en famille,
- Mais, la multiplicité des structures d'accueil de l'enfant et du jeune peut poser des problèmes de coordination et de cohérence pour les acteurs et de lisibilité pour les usagers, parents comme enfants,
- Le passage vers une nouvelle structure peut ne pas se faire ou créer des difficultés pour l'enfant comme pour ses nouveaux encadrants,
- Une bonne coordination des différents professionnels intervenant auprès de l'enfant et du jeune assure un parcours éducatif continu, complémentaire et cohérent, répond aux besoins des enfants et des jeunes d'une stabilité pour développer ses repères et leur apporte du bien-être,

Objectifs :

- Assurer une continuité, une complémentarité et une cohérence de l'offre éducative sur tous les temps de l'enfant, de la petite enfance à l'adolescence,
- Coordonner l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse et favoriser une dynamique éducative commune autour de la Politique Enfance,
- Éviter les ruptures entre les différents temps de l'enfant et du jeune, que ça soit tout au long de la journée ou autour des temps de passage marquants pour l'enfant et le jeune,
- Respecter le rythme de l'enfant et du jeune,
- Prévenir les difficultés de passage dans de nouveaux lieux ou cycles,

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Décliner les objectifs éducatifs de la Politique Enfance dans les projets pédagogiques de l'ensemble des structures dédiées à l'enfance et à la jeunesse du territoire,
2. Mettre en place des passerelles pour l'entrée en maternelle et le passage vers l'école élémentaire, le collège et le lycée,
3. Faire intervenir les animateurs des structures enfance, jeunesse et centre sociaux sur la pause méridienne et les temps d'activités périscolaires afin de faciliter la connaissance des structures par les enfants et créer des repères et mener des projets transversaux impliquant les différents acteurs de la journée de l'enfant et des jeunes,
4. Mettre en place des passerelles entre le temps scolaire et périscolaire (ex : Jeux Gargeois),
5. Mettre en place des passerelles entre les différents acteurs du périscolaire,

6. Faire intervenir des intervenants sportifs, culturels, linguistiques et scientifiques sur le temps scolaire,
7. Utiliser le levier des subventions aux associations pour promouvoir des actions en entrant dans les objectifs éducatifs du territoire,
8. Développer des actions éducatives avec le foyer résidence pour personne âgées,
9. Développer des actions avec l'école du temps libre qui prévoit la participation des enfants,
10. Coordonner les acteurs éducatifs par le biais des comités de pilotage et techniques de la Politique Enfance,

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Nombre d'enseignants de l'Education Nationale intervenant sur le soutien scolaire durant le temps périscolaire,
2. Nombre de jeunes bénéficiaires des passerelles centres sociaux / espaces jeunesse,
3. Nombre de jeunes bénéficiaires des passerelles centres de loisirs / espaces jeunesse.

ACTION 3 :

ACCOMPAGNER, DÈS LA PETITE ENFANCE, LE JEUNE ENFANT VERS LA SOCIALISATION

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Direction Enfance,- Direction de la Cohésion Sociale,- Direction des Solidarités / CCAS,- Direction des Sports,- Éducation nationale,- Associations,- Caisse d'allocations familiales (CAF),	Public ciblé : <ul style="list-style-type: none">- Enfants de 0 à 3 ans,
Diagnostic : <ul style="list-style-type: none">• Les très jeunes enfants représentent une part importante de la population de la Ville, amenée à croître d'ici 2024 (+ 17% de 2009 à 2024 pour les moins de 6 ans, 5,60% de moins de 3 ans),• Une faible participation des moins de 3 ans du territoire aux dispositifs de socialisation :<ul style="list-style-type: none">* Les places en accueil collectif sont encore limitées par rapport aux besoins : 11,25 places pour 100 enfants de moins de 3 ans contre 14,7 dans le Val d'Oise,* Une réponse limitée aux besoins atypiques et d'accueil occasionnel,* Un recours limité aux assistantes maternelles par les familles malgré une présence importante de ces professionnelles,• Cette faible participation a de nombreux impacts sur la réussite de l'enfant : éloignement de la langue française, faible habitude de la vie en collectivité, entrée à l'école maternelle compliquée, diagnostic précoce du handicap limité, etc.,• La scolarisation des moins de 3 ans apparaît comme un facteur efficace de réduction des inégalités et des sources d'échecs pour les enfants,• La participation à ces temps de socialisation dès le plus jeune âge impacte efficacement la réussite future des enfants et les liens entre parents et professionnels,	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">➤ Augmenter le nombre d'enfants de moins de 3 ans touchés par les dispositifs et actions de socialisation,➤ Disposer d'une variété de réponses aux besoins d'accueil des jeunes enfants,➤ Développer des actions éducatives et pédagogiques à l'attention des enfants accueillis pour réduire les inégalités et favoriser la réussite dès le plus jeune âge,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Maintenir le haut niveau d'accueil qualitatif dans les structures existantes,2. Poursuivre la promotion du recours aux assistantes maternelles,3. Consolider le Point conseil petite enfance pour mieux informer les parents sur toutes les solutions existantes,4. Poursuivre le développement de la scolarisation dès 2 ans,5. Conforter La Maison de l'éveil,6. Conforter et consolider les ateliers d'éveil sportif en direction des tout-petits dans les crèches,7. Conforter et consolider l'atelier 0 – 5 ans « Bout de chou »,8. Maintenir l'évènement « Rencontres autour du bébé »,9. Développer la notoriété des LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) afin d'y faire participer davantage de parents avec leurs enfants,10. Renforcer l'offre en accueil collectif du jeune enfant, notamment sur des besoins occasionnels,	

11. Mettre en œuvre des activités spécifiques en faveur de l'éveil du jeune enfant dans les centres sociaux,
12. Mener des actions de socialisation en direction des enfants de moins de 3 ans absents des dispositifs actuels (ex : actions d'entrée en petite section du REEAP,
13. Mettre en place un passage entre la petite enfance et l'enfance au niveau scolaire et périscolaire,

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Nombre de places accordées en crèche,
2. Nombre de demandes en crèches non satisfaites,
3. Nombre de familles reçues au RAM,
4. Nombre d'enfants participant aux activités du RAM,
5. Taux de satisfaction des familles par les structures de la Petite Enfance,
6. Nombre d'enfants accueillis par une assistante maternelle,
7. Nombre de Point conseil petite enfance par an,
8. Taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans,
9. Nombre de classes accueillant des TPS sur la Ville,
10. Nombre d'activités spécifiques en faveur de l'éveil du jeune enfant dans les centres sociaux.

ACTION 4 :
**MIEUX ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR ORIENTATION POUR UNE INSERTION
PROFESSIONNELLE RÉUSSIE**

Porteur de l'action :

- Direction Enfance,
- Direction de la Cohésion Sociale,
- Direction des Sports,
- Direction de l'Action Culturelle,
- Éducation Nationale,
- Associations,

Public ciblé :

- Jeunes de 11 à 18 ans,

Diagnostic :

- Forte présence des 11-18 ans sur le territoire : 12,40 % de la population en 2009 (+ 350 jeunes attendus d'ici 2024),
- Niveau de qualification de la population faible avec 42% de non-diplômés chez les 15 ans et plus (20 % en Île-de-France, en 2009),
- Un taux de chômage des jeunes trop élevé,
- 28% des jeunes inscrits à la mission locale en 2012 n'ont aucune formation au-delà de la scolarité obligatoire,
- La difficulté d'insertion professionnelle est notamment due à l'absence de la maîtrise du français des jeunes,
- Présence de fortes difficultés scolaires et d'important taux de décrochage scolaire,
- Forte difficulté des jeunes du territoire à obtenir des stages tout au long de leur scolarité,

Objectifs :

- Donner aux jeunes et aux familles les moyens de faire des choix informés et éclairés,
 - * Donner à chaque élève le temps et les moyens d'élaborer un projet personnel et de se donner les moyens de le mettre en œuvre,
 - * Éduquer à l'orientation tout au long de la scolarité,
 - * Permettre aux jeunes de découvrir différents métiers,
- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire,
- Repenser la place et les modalités des stages en milieu professionnel,
- Prendre en compte d'autres critères que les seuls résultats académiques pour l'orientation et l'affectation,
- Organiser les établissements et les mettre en réseau pour faciliter les transitions,
- Favoriser la connaissance par les jeunes des perspectives locales de formation et d'insertion professionnelle,
- Valoriser la réussite professionnelle afin d'encourager les jeunes dans leur parcours éducatif,

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Multiplier les actions des stages en milieu professionnel dans le cadre de partenariats,
2. Promouvoir des structures et dispositifs existants locaux avec le forum des métiers et de la formation,
3. Poursuivre les chantiers éducatifs,
4. Continuer le projet « L'art de libérer la créativité en explorant divers univers professionnels »,
5. Apporter un soutien (accompagnement, financier,...) aux jeunes rencontrant des freins dans leurs projets d'études ou d'obtention d'un emploi,
6. Prolonger le forum des métiers et ajouter un focus orientation,
7. Mettre en œuvre le projet « Réussir son passage en 6^{ème} »,

8. Préparer le jeune aux métiers de demain grâce à La Grande école du numérique à la Maison des Arts,
9. Accueillir les collégiens exclus temporairement au sein du PRE,
10. Développer des sessions sur la maîtrise de la langue française destinées aux jeunes à la Maison des Langues ou au PRE,
11. Accompagner les jeunes vers l'emploi par le biais du BIJ,

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Fréquentation au forum des métiers et de la formation,
2. Nombre d'inscrits à la Grande école du numérique à la Maison des Arts,
3. Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du dispositif « La passerelle » du PRE,
4. % de récidivistes parmi les jeunes pris en charge,
5. Nombre de jeunes bénéficiaires du BIJ,
6. Nombre journalier moyen de visites au BIJ,
7. Nombre de jeunes inscrits à la Mission locale,
8. Taux de sortie positive des jeunes suivis à la Mission Locale.

ACTION 5 : VALORISER LES RÉUSSITES DES ENFANTS ET DES JEUNES

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Direction Enfance,- Direction de la Cohésion Sociale,- Éducation nationale,- Associations,- Parents,	Public ciblé : <ul style="list-style-type: none">- Enfants et jeunes de 3 à 18 ans,
Diagnostic : <ul style="list-style-type: none">• Les enfants et les jeunes gargeois sont marqués par des difficultés sociales et scolaires dès le plus jeune âge,• Nombre faible de diplômés de l'enseignement supérieur sur la commune (5% des 15 ans et plus ont un diplôme supérieur à Bac +2),• Risque de discrédit de l'école si ceux qui réussissent peinent dans leur insertion professionnelle,• Un besoin important d'encourager et de valoriser les enfants et les jeunes, en faisant abstraction de leurs différences, afin de favoriser la réussite de tous,• Croyance faible des jeunes en leur réussite possible grâce à la scolarité ce qui a tendance à pousser les jeunes à sortir du système scolaire sans diplôme et/ou qualifications et à se tourner vers d'autres voies,	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">➤ Valoriser les enfants et les jeunes sur le temps scolaire et hors-scolaire,➤ Développer la croyance des jeunes en leur réussite potentielle,➤ Encourager les enfants et jeunes pour leur réussite,➤ Développer la confiance et l'estime des enfants et des jeunes,➤ Encourager les enfants et jeunes à dépasser leurs difficultés quelles qu'elles soient,➤ Développer l'implication et l'autonomie des enfants et des jeunes,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Apporter un soutien (accompagnement, financier,...) aux jeunes rencontrant des freins dans leurs projets d'études ou d'obtention d'un emploi,2. Féliciter et mettre en avant les diplômés gargeois,3. Aider les jeunes diplômés à s'insérer dans la vie professionnelle,4. Communiquer et valoriser les réussites des jeunes gargeois,5. Sensibiliser les adultes encadrant les enfants à l'importance de valoriser la réussite des enfants, notamment la réussite hors scolaire,6. Promouvoir et valoriser toutes les formes de réussite autres que la seule réussite scolaire,	
Évaluation de l'action (indicateurs) : <ol style="list-style-type: none">1. Nombre de jeunes récompensés lors de la cérémonie des permis vélos,2. Nombre de jeunes récompensés lors de la cérémonie des diplômés,3. Nombre de jeunes suivis par « Nos quartiers ont du talent »,4. Nombre de sortie positive suite au passage dans l'association « Nos quartiers ont du talent ».	

- **AXE STRATEGIQUE 2 : FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE EN DONNANT TOUTES SES CHANCES A CHAQUE ENFANT**

ACTION 1 : FAVORISER UN ACCÈS À L'OFFRE ÉDUCATIVE POUR LES PUBLICS LES PLUS EN DIFFICULTÉ ET ELOIGNÉS	
Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Direction Enfance, - Direction de la Cohésion Sociale, - DEMAU, - Direction de l'Action Culturelle, - Direction des Sports, - Éducation nationale, - Associations, 	Public ciblé : <ul style="list-style-type: none"> - Enfants et jeunes de 0 à 18 ans, - Parents,
Diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> • Une population qui fait face à diverses difficultés (difficultés financières, difficultés d'insertion socioprofessionnelle, peu de diplôme, difficultés scolaires...), • Des familles parfois éloignées du système éducatif malgré l'offre éducative importante de la Ville, • Une faible connaissance par la population locale, notamment les publics les plus éloignés de l'Institution, de l'offre éducative sur le territoire, • L'identification de personnes ressources, mobilisées sur un accueil de qualité et accompagnement les familles est un vecteur important d'accessibilité, 	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser toutes les structures, clubs et associations à une démarche proactive d'accueil, ➤ Adapter les budgets aux moyens des familles sur l'ensemble des services et activités de la Ville, ➤ Déployer des moyens alloués aux écoles en fonction des besoins, ➤ Faciliter l'accès des enfants et des jeunes aux offres culturelles et sportives, 	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Rendre accessibles les pratiques artistiques, culturelles et sportives au sein des quartiers en créant des ateliers dans les structures de proximité : centres sociaux, bibliothèques..., 2. Augmenter l'effectif de l'école municipale des sports, 3. Rendre accessible les lieux culturels et sportifs de Garges et des environs grâce aux sorties avec les familles du PRE, 4. Etablir une politique tarifaire plus juste et plus adaptée à la situation individuelle des familles, 5. Consolider les événements permettant une meilleure connaissance des dispositifs par les habitants comme le « Village éducatif » ou le forum des associations, 6. Favoriser la pratique sportive dans toutes les structures avec la BAPS (Bourse d'Aide à la Pratique Sportive), 7. Consolider le dispositif de garde d'enfants pendant les spectacles des structures culturelles de la Ville, 	

8. Poursuivre le travail permettant d'amener les habitants les plus éloignés dans les structures proposant des activités,
9. Faire intervenir des intervenants sportifs, culturels, scientifiques et de langues vivantes étrangères durant le temps scolaire,
10. Favoriser l'accès aux offres éducatives pour les moins de 5 ans dans les centres sociaux,
11. Développer une brochure et une vidéo de la DSEG et faire une nouvelle page d'accueil du Pôle Enfance permettant aux familles et aux jeunes une meilleure connaissance des dispositifs existants,

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Nombre de familles inscrites aux activités artistiques, culturelles et sportives dans les centres sociaux,
2. Nombre de bénéficiaires de l'EMS,
3. Nombre de bénéficiaires du PRE fréquentant les structures culturelles,
4. Fréquentation à l'événement « Village éducatif »,
5. Nombre de bénéficiaires à la bourse d'aide à la pratique sportive,
6. Nombre de familles suivies au PRE,
7. Taux de sortie positive parmi les familles suivies au PRE,
8. % de familles suivies avec un traducteur (PRE),
9. Nombre d'interventions culturelles, sportives, scientifiques et de langues vivantes étrangères pendant le temps scolaire,
10. Nombre de familles inscrites dans les ludothèques des centres sociaux.

ACTION 2 :

FAVORISER L'ACQUISITION DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Porteur de l'action :

- Direction Enfance,
- Direction de la Cohésion Sociale,
- Direction de l'Action Culturelle,
- Direction des Sports,
- Éducation nationale,
- Prestataires externes
- Associations,

Public ciblé :

- Enfants et jeunes de 3 à 18 ans,
- Communauté éducative,

Diagnostic :

- Les enfants et les jeunes gargeois sont marqués par des difficultés socio-économiques qui impactent fortement la réussite notamment scolaire,
- Le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il est nécessaire pour la réussite de la scolarité, de la vie d'individu et de futur citoyen de l'enfant et du jeune,
- Trop d'enfants et de jeunes quittent le système scolaire sans avoir acquis les connaissances et les compétences nécessaires à leur réussite,

Objectifs :

- Initier aux langages pour penser et communiquer (domaine 1 du socle commun),
- Participer à l'acquisition des méthodes et outils pour apprendre (domaine 2 du socle commun),
- Permettre aux enfants de former leur personne et de devenir des citoyens (domaine 3 du socle commun),
- Donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique (domaine 4 du socle commun),
- Développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique chez l'élève (domaine 5 du socle commun),
- Soutenir les écoles dans leurs actions pédagogiques,
- Prolonger l'acquisition du socle commun vu dans le cadre scolaire pendant le temps périscolaire,
- Renforcer la réussite, et pas seulement scolaire, des enfants et des jeunes pour leur permettre de s'épanouir,

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Consolider le projet « Éducation et savoirs de base »,
2. Continuer les dispositifs nationaux écoles, collèges et lycées « Apprentis au cinéma »,
3. Poursuivre La Maison de l'éveil,
4. Donner les moyens (ressources matérielles, temps d'informations, etc.) aux enseignants de mener à bien leur mission d'éducation,
5. Mettre en place des projets et actions éducatives dans les structures périscolaires accueillant des enfants et des jeunes afin de renforcer l'acquisition des savoirs, savoirs faire et savoirs être,
6. Poursuivre les projets transversaux visant à atteindre cet objectif (APER, CMJ, etc.),
7. Maintenir la Classe à Horaire Aménagé Musique sur la Ville,
8. Faire intervenir des intervenants sportifs, culturels et scientifiques durant le temps scolaire,
9. Soutenir les actions des écoles, des structures municipales et associatives portant sur le socle commun,

10. Profiter de la réforme des rythmes scolaires pour mettre en place des ateliers périscolaire en faveur du socle commun et en continuité du temps scolaire,
11. Renforcer les projets transversaux permettant à l'ensemble des acteurs intervenant sur l'acquisition des savoirs de base et notamment la maîtrise de la langue française dès le plus jeune âge,

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Nombre d'enfants et de jeunes concernés par les dispositifs « écoles au cinéma », « collèges au cinéma » et « lycées au cinéma »,
2. Résultats de l'évaluation en mathématique en classe de CP,
3. Résultats de l'évaluation en français en classe de CP,
4. Résultats de l'évaluation en mathématique en classe de CE2,
5. Résultats de l'évaluation en français en classe de CE2,
6. Nombre d'enfants et jeunes bénéficiaires d'un enseignement artistique à la Maison des Arts,
7. Nombre d'enfants et jeunes concernés par les activités du contrat local d'enseignement artistique (CLEA),
8. % d'enfants scolarisés ayant assisté à un spectacle de l'espace Lino Ventura,
9. Nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires d'activités d'éveil musical dans les crèches,
10. Nombre d'enfants de 6 à 10 ans licenciés dans un club sportif,
11. Nombre de jeunes de 11 à 18 ans licenciés dans un club sportif.

ACTION 3 : PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUS À UN SOUTIEN SCOLAIRE DE QUALITÉ

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Direction Enfance,- Direction de la Cohésion Sociale,- Associations,- Prestataires externes,- Éducation nationale,	Public ciblé : <ul style="list-style-type: none">- Enfants et jeunes de 6 à 18 ans,- Communauté éducative,
Diagnostic : <ul style="list-style-type: none">• La jeunesse de Garges est marquée par des difficultés scolaires,• Fort attachement des familles à la réussite scolaire de leurs enfants,• Besoin d'une offre différenciée et accrue pour répondre à l'ensemble des besoins des enfants,• La complexité des milieux familiaux ne permet pas toujours d'assurer le soutien nécessaire pour les devoirs et l'apprentissage des leçons,• La non maîtrise de la langue française des parents apparaît comme un frein pour assurer le soutien nécessaire pour les devoirs et l'apprentissage des leçons,	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">➤ Favoriser la réussite scolaire,➤ Rendre l'offre de soutien accessible au plus grand nombre,➤ Proposer une offre de soutien scolaire adaptée à chaque enfant,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Offrir aux élèves gargeois un accès à un dispositif de soutien scolaire en ligne,2. Poursuivre le CLAS sur le temps périscolaire, dans les centres sociaux et les structures jeunesse,3. Soutenir les associations proposant des actions de soutien scolaire,4. Faire bénéficier les élèves gargeois des dispositifs d'activités pédagogiques complémentaires (APC) et d'accompagnement éducatif (AE),5. Proposer sur le temps périscolaire un temps d'étude surveillée de qualité accrue,6. Solliciter des intervenants qualifiés et des enseignants sur les temps de soutien scolaire,7. Renforcer la qualification des encadrants des dispositifs de soutien scolaire, en mobilisant notamment davantage d'enseignants,8. Proposer des lieux permettant aux enfants et aux jeunes de faire leurs devoirs dans des conditions favorables,9. Coordonner les acteurs proposant du soutien scolaire afin d'avoir une meilleure lisibilité sur l'ensemble des dispositifs,	
Évaluation de l'action (indicateurs) : <ol style="list-style-type: none">1. % de clés activées dans le cadre du dispositif de soutien scolaire en ligne,2. Nombre d'enfants inscrits au dispositif CLAS (centres sociaux),3. Nombre d'enfants inscrits au dispositif CLAS (structures jeunesse),4. Nombre d'enfants inscrits au dispositif CLAS (associations),5. % d'enfants scolarisés concernés par les APC ou les AE,6. % d'enfants scolarisés bénéficiaires de l'étude surveillée.	

ACTION 4 : DÉVELOPPER UN ACCUEIL ADAPTÉ ET DE QUALITÉ POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

<p>Porteur de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Enfance, - Direction des Sports, - Direction de la Cohésion Sociale, - Direction de l'Action Culturelle, - Direction des Solidarités / CCAS, - Éducation nationale, 	<p>Public ciblé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants et jeunes de 0 à 18 ans, - Parents, - Communauté éducative,
<p>Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De plus en plus d'enfants et de jeunes sont en situation de handicap et plus particulièrement touchés par des troubles du développement et du comportement, • Le territoire rencontre des difficultés dans l'accueil des enfants et des jeunes dont le comportement est perturbé par le handicap, notamment par manque de structures de suivi et d'accompagnement adaptées, • Les diagnostics des enfants se font tard par manque d'offre médicale ou par éloignement des enfants, • Les acteurs, parents comme professionnels, se sentent démunis face à ce public et ils n'ont pas les outils adéquats, • Cela entraîne une difficulté à accueillir les enfants dans les structures de manière qualitative aussi bien pour l'enfant, les autres enfants du groupe que pour les professionnels les encadrant, 	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre à disposition des familles des temps et des structures adaptés aux enfants en situation de handicap, ➤ Prévenir les risques sociaux, médicaux et psychologiques dès le plus jeune âge grâce au déploiement de l'offre médicale sur la Ville, ➤ Accompagner les parents et la communauté éducative dans les démarches d'accueil pour les enfants et jeunes en situation de handicap, ➤ Associer les acteurs du temps scolaire et les acteurs du temps périscolaire afin de définir un protocole d'accueil commun et que celui-ci soit continu, adapté et de qualité, 	
<p>Description des actions concourant à l'objectif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les centres sociaux, 2. Déployer l'ouverture de classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) sur la Ville, 3. Équiper de boucles auditives le Cinéma pour les personnes malentendantes et sourdes, 4. Accueillir des groupes provenant de l'IME (Institut médico-éducatif) dans les structures culturelles, 5. Intégrer des personnes handicapées dans des groupes classiques dans les structures culturelles, 6. Mettre en place des formations communes pour les parents et l'ensemble de la communauté éducative sur l'accueil des enfants handicapés, et plus particulièrement les ATSEM, 7. Mettre à disposition des parents des temps d'information et d'échanges autour du handicap et les accompagner dans les démarches administratives, 8. Associer les acteurs du temps scolaire et les acteurs du temps périscolaire grâce à des réunions afin de suivre l'enfant handicapé dans sa globalité, 9. Assurer l'adaptation des lieux publics et structures pour l'accueil des personnes en situation de handicap, 	

10. Mener des actions afin de favoriser le diagnostic précoce du handicap des enfants (ex : nombre de familles accompagnées autour du dossier MDPH,
11. Mettre en place le protocole d'accueil pour les enfants en situation de handicap, approuvé par les élus, sur toutes les structures municipales,
12. Accompagner les équipes éducatives dans l'accueil des enfants en situation de handicap par la mise à disposition d'AVS,
13. Favoriser les actions de sport adapté,

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans des classes adaptées (ULIS),
2. Nombre d'enfants et jeunes handicapés fréquentant les lieux culturels,
3. Nombre de licenciés handicapés dans les clubs sportifs,
4. % d'animateurs formés à l'accueil d'enfants et jeunes handicapés,
5. % d'ATSEM formées à l'accueil d'enfants en situation de handicap,
6. % d'intervenants culturels formés à l'accueil d'enfants et jeunes handicapés,
7. % d'intervenants sportifs formés à l'accueil d'enfants et jeunes handicapés,
8. % de bâtiments Ville pour accueillir des personnes en situation de handicap,
9. Nombre de jeunes suivis par les clubs de prévention OPEJ et IMAJ,
10. Nombre de jeunes reçus au PAEJ,
11. Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis sur le temps périscolaire,
12. Nombre d'enfants handicapés accueillis en périscolaire avec AVS.

ACTION 5 :
AGIR EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Porteur de l'action :

- Direction Enfance,
- Direction de la Cohésion Sociale,
- Direction de l'Action Culturelle,
- Direction des Solidarités / CCAS,
- Associations,
- Éducation Nationale,

Public ciblé :

- Enfants de 0 à 11 ans,
- Communauté éducative,

Diagnostic :

- Forte présence d'une population d'origine étrangère (25% des gargeois) et immigrée (35% des gargeois),
- Importantes difficultés en termes de compétences langagières constatées sur le terrain, chez les parents comme les enfants,
- Pour les élèves, la non maîtrise de la langue française et celle de leurs parents apparaît comme un frein dans les apprentissages globaux et dans la socialisation,
- La maîtrise de la langue française est identifiée comme la priorité éducative par l'ensemble des acteurs du territoire,

Objectifs :

- Favoriser la réussite scolaire des enfants,
- Renforcer la maîtrise de la langue française chez les parents et les enfants,
- Lutter contre l'exclusion liée à la non maîtrise de la langue française,

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Mener des actions en faveur de l'apprentissage de la langue française dans les crèches municipales à travers différentes activités d'éveil,
2. Soutenir les actions des écoles, des centres de loisirs, des centres sociaux, du PRE et des associations portant sur la maîtrise de la langue française,
3. Continuer le projet Bain de Langues et les cours ASL,
4. Poursuivre la Fête du Livre,
5. Mettre en œuvre le projet Lire et faire Lire,
6. Profiter de la réforme des rythmes scolaires pour mettre en place des ateliers périscolaires en faveur de la maîtrise de la langue française,
7. Créer des ateliers d'apprentissage de la langue française à travers le théâtre,
8. Renforcer les actions autour de la maîtrise de la langue française dans l'ensemble des structures et actions du territoire,
9. Organiser des évènements favorisant la maîtrise de la langue française (Eurodictée, Salon du livre inter structure, Bibliobus, etc.),

Évaluation de l'action (indicateurs) :

1. Nombre d'actions en faveur de l'apprentissage de la langue française dans les crèches,
2. Nombre d'actions en faveur de la maîtrise de la langue française sur le temps périscolaire,

3. Fréquentation au projet « Bain de langues »,
4. Nombre de bénéficiaires des ASL,
5. Nombre d'actions en faveur de l'apprentissage de la langue française sur la Ville.

ACTION 6 :

PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS DANS LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Direction Enfance,- Direction de la Cohésion Sociale,- Direction des Solidarités / CCAS,- Éducation nationale,- PMI (Protection Maternelle et Infantile),- CAF (Caisses d'Allocations Familiales),- Institutions publiques,	Public ciblé : <ul style="list-style-type: none">- Enfants et jeunes de 0 à 18 ans,- Parents,- Communauté éducative,
Diagnostic : <ul style="list-style-type: none">• Des besoins de santé importants sur la commune, avec l'IDH2 (Indice de développement humain régional) le plus faible sur le département (0.26),• Des problématiques de santé fortes chez les enfants et jeunes : mauvaise alimentation, souffrance psychique, conduites addictives, mauvaise hygiène bucco-dentaire,• Des parents et donc des enfants parfois en difficultés face aux problématiques de santé,• Des actions nombreuses, à l'efficacité limitée par un déficit de connaissance et de coordination des acteurs,• Un territoire marqué par une faible présence des professionnels du domaine médical (privés ou publics),	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">➤ Renforcer l'offre médicale sur le territoire,➤ Améliorer le recours aux actions de santé proposées par les différents acteurs,➤ Agir dès la petite enfance sur les principaux déterminants de l'état de santé global,➤ Sensibiliser les parents et les enfants à la santé et au bien-être,➤ Agir sur les causes des comportements déviants et des ruptures éducatives,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Maintenir les journées de la santé,2. Continuer les ateliers sur la thématique santé durant le temps périscolaire,3. Approfondir l'évènement « La rencontre autour du bébé »,4. Communiquer sur la Maison Pluridisciplinaire de la Santé,5. Déployer l'offre médicale sur le territoire et faciliter l'accès à l'information et les démarches administratives,6. Impulser des actions d'éducation à la santé en lien avec les associations locales,7. Prévenir les conduites à risque et promouvoir l'éducation à la santé,8. Sensibiliser la communauté éducative à travers des formations aux questions de santé afin qu'à son tour elle sensibilise les enfants et les jeunes,	
Évaluation de l'action (indicateurs) : <ol style="list-style-type: none">1. Fréquentation des journées de la santé,2. Nombre de médecins généralistes sur la Ville,3. Nombre d'actions réalisées dans le cadre de la promotion à la santé sur la Ville,4. Nombre d'enfants et de jeunes touchés par les actions mises en place au titre de l'atelier Santé Ville,5. Nombre d'animateurs des centres sociaux, de la jeunesse et de l'enfance formés aux questions de la santé.	

● **AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER LE VIVRE-ENSEMBLE POUR FAIRE DE GARGES UN TERRITOIRE SOLIDAIRE**

ACTION 1 : S'OUTILLER POUR FAVORISER UN CLIMAT SEREIN, PROPICE AU VIVRE ENSEMBLE	
Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Direction Enfance, - Direction de la Cohésion Sociale, - Direction de l'Action Culturelle, - Direction des Solidarités / CCAS, - Direction des Sports, - DEMAU - Associations, - Éducation nationale, 	Public ciblé : <ul style="list-style-type: none"> - Enfants et jeunes de 3 à 18 ans,
Diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> • Enjeu de la connaissance de l'autre et du respect des règles communes, • Caractère multiculturel (70 communautés) et multi religieux de la population de la Ville, • Importance des enjeux de solidarité face au contexte économique et social de la Ville, • Rôle clé de l'éducation dès le plus jeune âge pour l'apprentissage de la vie de citoyen, 	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer le vivre ensemble sur notre territoire, ➤ Développer des projets transversaux (inter-quartiers, inter-associations, etc.) favorisant le vivre ensemble et la découverte mutuelle, ➤ Favoriser les échanges et rencontre entre enfants et jeunes d'environnements différents, ➤ Permettre davantage de mixité culturelle dans les structures de la Ville, ➤ Favoriser l'apprentissage du respect des règles, de l'autre et des modalités du vivre ensemble, 	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir la fête des voisins, 2. Poursuivre et renforcer le projet « Mieux vivre ensemble notre quartier », 3. Continuer et renforcer le projet « Jouer pour mieux vivre ensemble », 4. Poursuivre l'opération Garges Plage, 5. Approfondir le projet « Vie et animations de quartier », 6. Maintenir le projet « Éducation aux images et d'éveil au regard », 7. Poursuivre les Jeux Gargeois, 8. Poursuivre la Course des scolaires, 9. Maintenir et renforcer la Semaine des langues, 10. Favoriser les rencontres sportives entre les ALSH, 11. Développer des thématiques artistiques et culturelles communes entre plusieurs écoles, structures, ... 12. Mettre en place des ateliers dédiés aux activités citoyennes et sociales dans le cadre des temps périscolaires, 	

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Nombre de personnes touchées par la fête des voisins et fréquence de l'action dans l'année,
2. Nombre de bénéficiaires de l'action « Jouer pour mieux vivre ensemble »,
3. Fréquentation de Garges Plage,
4. Nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant du projet « Éducation aux images et d'éveil au regard »,
5. Nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant des Jeux Gargeois,
6. Nombre de participants à la Course des scolaires,
7. Nombre de bénéficiaires à la Semaine des langues,
8. Nombre de classes bénéficiaires des échanges inter-écoles.

ACTION 2 :
ENCOURAGER L'ENGAGEMENT, LA PRISE DE RESPONSABILITÉ ET L'INVESTISSEMENT DE
L'ENFANT ET DU JEUNE

<p>Porteur de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Enfance, - Direction de l'Action Culturelle, - Direction de la Cohésion Sociale, - Direction de la Communication, - Éducation nationale, 	<p>Public ciblé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants et jeunes de 6 à 18 ans,
<p>Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte présence des 0-18 ans sur le territoire : 29,7% de la population en 2013 et chiffre croissant, • Les enfants et jeunes d'aujourd'hui seront les adultes et les citoyens de demain, • Éduquer à l'engagement dès le plus jeune âge fait prendre conscience que cette responsabilité n'est pas seulement pour le bien personnel mais aussi et surtout pour le bien commun. Dans une société si encline à l'individualisme, l'intérêt à l'autre est un vecteur de cohésion et d'un savoir bien vivre ensemble, • Donner la chance aux enfants et jeunes de s'engager, de s'exprimer et leur donner confiance favorise leur autonomie et leur responsabilisation, 	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscrire les droits de l'enfant dans les actions, ➤ Permettre aux enfants et aux jeunes de s'approprier les valeurs de la République et de maîtriser les pratiques et comportements civiques associés, ➤ Favoriser l'implication des enfants et des jeunes dans chaque action ou projet et plus largement dans la vie de leur Ville, ➤ Développer les capacités de choix et le sens critique des enfants et des jeunes, ➤ Aider à l'apprentissage de l'autonomie et de l'initiative, ➤ Favoriser la construction de l'adulte et du citoyen de demain, 	
<p>Description des actions concourant à l'objectif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre le développement des Conseils d'enfants et de jeunes dans les structures municipales, 2. Organiser des micro-débats sur des thématiques souhaitées par les jeunes ou sur des événements d'actualité, 3. Prendre part à la vie de la Ville grâce au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et le Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ), 4. Rapprocher les enfants et les jeunes des institutions avec le Parcours citoyen, 5. Responsabiliser l'enfant et le jeune avec le Permis vélo, 6. Avoir la participation active de certains enfants et jeunes aux manifestations et événements dans les quartiers et les équipements (<u>ex</u> : Le carnaval de Garges, Garges plage,...), 7. Recueillir l'avis des enfants et des jeunes sur les actions liées à la Politique Enfance, 8. Permettre aux enfants et aux jeunes de choisir leurs activités de loisirs (périscolaire, centres de loisirs, centres sociaux, séjours, structures jeunesse,...) et recueillir leur avis à la fin de l'action, 9. Faire connaître la Politique Enfance aux enfants et aux jeunes gargeois grâce à des moyens de communication adaptés (création d'une brochure et d'une vidéo de la DSEG), 	

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Nombre de candidats au CMJ,
2. Nombre d'élus au CMJ,
3. Nombre d'enfants votant aux élections du CCJ,
4. Nombre de bénéficiaires au parcours citoyen,
5. Nombre de classes participant à l'APER.

ACTION 3 :
PERMETTRE À CHACUN DE DÉCOUVRIR DES TERRITOIRES, DES CULTURES ET DES LANGUES
ÉTRANGÈRES

<p>Porteur de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Enfance, - Direction de la Cohésion Sociale, - Direction des Solidarités / CCAS, - Associations, - Éducation nationale, 	<p>Public ciblé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants et jeunes de 6 à 18 ans, - Familles,
<p>Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des freins financiers et psychologiques à la mobilité et à l'accès aux séjours, • Phénomène de renfermement des familles dans les quartiers et plus largement dans la Ville, • Les communautés se regroupent dans les quartiers selon leur culture, • Des tensions inter-communautés constatées sur le territoire, • Rôle croissant de la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères dans le milieu professionnel, • Les découvertes, les sorties et les activités diverses sont des éléments indispensables à la qualité de l'éducation et à l'épanouissement culturel des enfants, 	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer la curiosité et l'ouverture au monde des enfants et des jeunes, ➤ Permettre aux jeunes et à leurs familles de sortir d'un cadre de vie potentiellement difficile, ➤ Amener les bénéficiaires vers l'autonomie, ➤ Maîtriser une ou plusieurs langues étrangères, 	
<p>Description des actions concourant à l'objectif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser les langues premières avec la Semaine des Langues, 2. Maintenir les cours d'anglais à la Maison des Langues, 3. Continuer le projet « Identité des jeunes : pratiques culturelles et artistiques », 4. Développer la médiation scolaire transculturelle, 5. Mettre en œuvre des conférences sur le plurilinguisme et l'interculturalité, 6. Proposer des séjours et des sorties aux familles gargeoises en les accompagnant vers l'autonomie, 7. Mettre en place des actions favorisant le déplacement des jeunes (ex : sorties sur des lieux, des manifestations culturelles ou sportives, séjours), 8. Proposer des intervenants en langues étrangères sur les temps scolaire et périscolaire, 9. Faciliter l'accès à l'information via la présence d'interprètes dans les écoles ou au PRE, 	
<p>Évaluation de l'action (indicateurs) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fréquentation des cours d'anglais à la Maison des Langues, 2. Fréquentation aux conférences sur le plurilinguisme et l'interculturalité, 3. Nombre de familles parties dans le cadre des séjours des centres sociaux, 4. Nombre de familles participantes aux sorties avec le PRE / projets découvertes vacances, 5. Nombre de participants dans les séjours 3 – 10 ans, 	

6. Nombre de participants dans les séjours/projets 11 – 18 ans,
7. Nombre d'élèves concernés par les séjours collèges et lycées,
8. Nombre de participants aux ateliers d'anglais des structures jeunesse,
9. Nombre de participants aux ateliers d'anglais des centres sociaux,
10. Nombre de participants aux ateliers d'apprentissage de langues étrangères dans les associations soutenues par la commune,
11. Nombre d'ateliers en faveur de la découverte et l'acquisition d'une langue étrangère sur le temps scolaire,
12. % de familles suivies avec un traducteur (PRE).

ACTION 4 : RECONNAÎTRE, ACCEPTER ET RESPECTER LES DIFFÉRENCES

Porteur de l'action :

- Direction Enfance,
- Direction de la Cohésion Sociale,
- Direction de l'Action Culturelle,
- Associations,
- Éducation Nationale,

Public ciblé :

- Enfants et jeunes de 3 à 18 ans,
- Communauté éducative,

Diagnostic :

- Caractères multiculturel (70 communautés) et multi religieux de la population de la Ville,
- Moindre participation des jeunes filles aux propositions de loisirs, de séjours et de projets collectifs dans certains quartiers,
- Généralement, les participants se répartissent pendant les activités par genre, en partie sous l'effet des préjugés et stéréotypes,
- Malgré un niveau de réussite scolaire plus important que chez les garçons, les jeunes filles choisissent des filières de formation moins porteuses et moins variées et ont plus de difficultés d'insertion sur le marché du travail,
- La cohabitation intergénérationnelle est souvent difficile,

Objectifs :

- Éduquer au respect de la différence,
- Promouvoir l'égalité filles / garçons,
- Prévenir le harcèlement et les comportements et violences à caractère sexiste et sexuel,
- Encourager les actions éducatives qui transmettent et font vivre les valeurs (liberté, égalité, fraternité) et les principes (indivisible, laïque et sociale),
- Lutter contre les discriminations, la xénophobie et l'intolérance,
- Promouvoir les relations intergénérationnelles,

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Mettre en avant la pratique du sport féminin,
2. Promouvoir l'insertion sociale et sportive dans les quartiers,
3. Maintenir la Classe à Horaire Aménagé pour la Danse à l'école St-Exupéry,
4. Lutter contre la discrimination avec le spectacle vivant,
5. Perpétuer la formation « Laïcité et faits religieux » pour le personnel,
6. Mettre en route le projet « Lire et faire lire »,
7. Développer les pratiques de sport ou d'activités de loisirs mixtes,
8. Mettre en place des actions intergénérationnelles afin de favoriser le vivre ensemble,

Évaluation de l'action (indicateurs) :

1. Nombre de femmes licenciées dans les clubs sportifs,
2. % de filles / garçons pratiquant une activité culturelle sur la Ville,
3. Nombre de bénéficiaires à la formation « Laïcité et faits religieux »,
4. Nombre d'enfants et personnes âgées participant au projet « Lire et faire lire ».

ACTION 5 :

PERMETTRE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES D'ÊTRE DES CITOYENS NUMÉRIQUES ÉCLAIRÉS

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Direction Enfance,- Direction de la Cohésion Sociale,- Direction Action Culturelle,- Bibliothèque intercommunale Elsa Triolet,- Associations,- Éducation nationale,	Public ciblé : <ul style="list-style-type: none">- Enfants et jeunes de 3 à 18 ans,- Familles,- Communauté éducative,
Diagnostic : <ul style="list-style-type: none">• Les enfants et les jeunes sont quotidiennement confrontés aux écrans (TV, tablettes, PC, Smartphone,...) et ce dès le plus jeune âge,• Les enfants et les jeunes subissent de plus en plus les risques numériques (cyberharcèlement, fatigue, addiction,...),• Les parents sont souvent démunis face à ces écrans et dans l'accompagnement de leurs enfants dans leur utilisation,• Une faible culture numérique sur le territoire,• La Ville a réalisé de nombreux investissements pour équiper les écoles et les structures municipales d'outils numériques,• L'éducation à l'usage du numérique est devenue indispensable,	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">➤ Donner aux enfants et aux jeunes élèves tous les outils nécessaires pour savoir vivre dans la Société Numérique,➤ Former les enseignants et les animateurs pour une éducation des enfants et des jeunes à la lecture des images et à un usage critique du numérique,➤ Généraliser les échanges entre familles et professionnels sur les opportunités et les risques du numérique,➤ Aider les parents à maîtriser les outils numériques pour mieux accompagner leurs enfants,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Maintenir le projet « Le numérique, créatif et citoyen »,2. Promouvoir la Grande École du Numérique,3. Continuer le projet « web radio / TV »,4. Conserver les ateliers d'éducation au numérique durant le temps périscolaire,5. Lutter contre la fracture numérique en mettant à disposition des habitants des équipements numériques et des ateliers sur le numérique,6. Mettre en place des ateliers d'éducation numérique à destination des parents,7. Renforcer la formation des animateurs du périscolaire sur cette thématique,8. Déployer la création d'espaces publics multimédias dans tous les centres sociaux gargeois avec des programmes de formation,9. Mettre à disposition un accès gratuit et accompagné au numérique à la bibliothèque intercommunale Elsa Triolet et au Bureau d'Information Jeunesse,10. Impulser des ateliers autour du numérique dans les écoles et dans les centres de loisirs,11. Créer des espaces d'échanges parents / professionnels sur les opportunités et les risques du numérique avec le REAAP,	

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Nombre de participants au projet « web radio / TV »,
2. Nombre de bénéficiaires des ateliers d'éducation au numérique sur la Ville,
3. Nombre d'animateurs ayant bénéficié d'une formation sur le numérique,
4. Nombre de postes informatiques dans les centres sociaux,
5. Nombre d'actions organisées et de bénéficiaires dans le cadre du REEAP.

ACTION 6 :

SENSIBILISER L'ENFANT ET LE JEUNE AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Direction Enfance,- Direction de la Cohésion Sociale,- Éducation nationale,- Associations,	Public ciblé : <ul style="list-style-type: none">- Enfants et jeunes de 0 à 18 ans,- Familles,- Personnel encadrant les enfants et les jeunes,
Diagnostic : <ul style="list-style-type: none">• Enjeu du respect des règles communes et de l'éducation au vivre ensemble,• Importance des enjeux de solidarité face au contexte économique et social de la Ville,• Rôle clé de l'éducation depuis le plus jeune âge pour l'apprentissage de la vie de citoyen,• Le respect de l'environnement et le développement durable apparaissent comme des enjeux clés pour le territoire et plus largement pour la planète. Ce sont des notions indispensables pour le bien-être de l'ensemble de la population gargeoise,• Adoption et mise en œuvre de l'Agenda 21 sur la Ville de Garges-lès-Gonesse, notamment au niveau de la pratique de tri et des pratiques liées à la circulation douce (équipements, habitudes de déplacements, etc.),	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">➤ Sensibiliser aux enjeux de biodiversité (globaux et du territoire),➤ Permettre aux enfants et aux jeunes d'être des acteurs du développement durable,➤ Faire intégrer aux enfants et aux jeunes des comportements éco responsables dans leur quotidien dès le plus jeune âge,➤ Faire rendre compte à l'enfant et au jeune la notion de responsabilité individuelle et partagée,➤ Mieux s'appuyer sur les enfants et les jeunes pour diffuser les objectifs de développement durable dans les familles,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Prolonger les journées propreté dans le cadre des coordinations de quartier et les actions partenariales avec les centres de loisirs,2. Prolonger le projet « Mon quartier n'est pas une poubelle »,3. Maintenir et développer le projet « L'abeille sentinelle de l'environnement »,4. Continuer le projet « Green Solidart »,5. Mettre en place des partenariats avec les jardins partagés existants sur la ville,6. Sensibiliser l'enfant dès le plus jeune âge en instaurant le respect de l'environnement dans leur quotidien au sein des crèches,7. Développer les produits bio et les circuits courts des produits dans les cantines scolaires,8. Poursuivre la mise en place du tri des déchets dans les structures éducatives,9. Poursuivre le projet APER,10. Poursuivre le développement du tri sélectif à l'école et dans les cantines scolaires,11. Mettre en œuvre des ateliers autour de l'environnement sur le temps scolaire et périscolaire,12. Mettre en place des équipements dédiés aux vélos (parking vélo, pistes cyclables, etc.),13. Poursuivre les actions (poulailler, jardins partagés, etc.) avec l'association ASAC,	

14. Favoriser les mobilités douces dans les projets urbains,

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Nombre de participants aux journées propreté,
2. Nombre de personnes touchées par le projet « Mon quartier n'est pas une poubelle »,
3. Nombre de participants au projet « L'abeille sentinelle de l'environnement »,
4. % de produits issus d'une agriculture raisonnée / de filières courtes,
5. Nombre de vélos et de parkings vélos dans les structures éducatives,
6. Longueur des pistes cyclables sur la Ville.

- **AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER ET SOUTENIR LA COOPERATION ENTRE LES ACTEURS EDUCATIFS**

ACTION 1 : FAIRE VIVRE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AUTOUR DE LA POLITIQUE ENFANCE	
Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des services de la Ville, - Conseil départemental, - Conseil régional, - Éducation nationale, - Associations, - Institutions publiques, 	Public ciblé : <ul style="list-style-type: none"> - Enfants et jeunes de 0 à 18 ans, - Parents, - Communauté éducative,
Diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> • La Politique Enfance représente un outil de collaboration locale à l'initiative de la collectivité territoriale, il représente un document de cadrage et fonctionnel pour l'ensemble de la communauté éducative, • L'objectif de cette Politique Enfance est de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant, • Cette Politique Enfance 2017-2023 s'inscrit dans la continuité du PEdT 2014- 2017, • La Politique Enfance précédente a été communiqué à l'ensemble des acteurs éducatifs mais sa connaissance reste limitée, notamment par les parents et par les enfants, • Un faible nombre de démarches d'évaluation ont été construites malgré les intentions très générales, 	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la continuité et la complémentarité des interventions éducatives vers les enfants et les jeunes par une coopération renforcée des acteurs autour d'objectifs partagés, ➤ Piloter le Projet Éducatif par le partenariat et la participation, ➤ Animer un réseau éducatif de Garges, ➤ Instaurer une démarche évaluative et adopter une position réflexive afin d'améliorer la continuité et la cohérence des acteurs éducatifs au vu du bien-être de l'enfant et du jeune, ➤ Communiquer le Projet Éducatif de façon adaptée afin que chaque structure et chaque acteur puissent se l'approprier et l'appliquer, 	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Obtenir la certification « Ville amie des enfants » délivré par l'UNICEF reconnaissant la forte implication des acteurs locaux sur la réussite éducative, 2. Mettre en place un comité de pilotage / technique partenarial pour la Politique Enfance, 3. Œuvrer pour une coordination des dispositifs pour permettre la mutualisation des outils et faire émerger les actions collectives (<u>exemple</u> : projet « violence faite aux femmes et la place des enfants » porté par une équipe pluridisciplinaire dont le PRE), 4. Proposer des temps et supports d'information partagés pour l'ensemble de la communauté éducative (brochure et vidéo sur la Politique Enfance, réorganisation et mise à jour du site de la Ville), 5. Décliner le Projet Éducatif dans les projets pédagogiques de l'ensemble des structures de la Ville, 6. Mettre en œuvre un plan de communication pour le Projet Éducatif et le décliner selon le public ciblé (brochure et vidéo sur la Politique Enfance, réorganisation et mise à jour du site de la Ville) 	

7. Organiser un temps de conférence pour tous les acteurs socioéducatifs par an pour travailler et échanger sur des valeurs et une culture professionnelles communes (exemple : la question des écrans, l'autorité, les violences ordinaires, transmettre l'estime de soi, etc.),

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Obtention du label « Ville amie des enfants »,
2. % de projets pédagogiques des structures enfance / jeunesse déclinant la Politique Enfance.

ACTION 2 :
**METTRE À DISPOSITION DES RESSOURCES AU SERVICE DES ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ
 ÉDUCATIVE**

<p>Porteur de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Enfance, - Direction de la Cohésion Sociale, - Direction des Services Techniques, - Direction de l'Action Culturelle, - Direction des Sports, - État civil, - Éducation Nationale, - Conseil Départemental, - Région, 	<p>Public ciblé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants de 0 à 18 ans, - Communauté éducative, - Parents,
<p>Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bon environnement de travail et le bien-être au travail des acteurs éducatifs seront aussi bénéfiques pour l'enfant, • La mise à disposition des bâtiments et leur bon entretien est la compétence éducative première des communes, • Tendance croissante à la mutualisation des locaux entre scolaire et périscolaire, • Transformation des usages pédagogiques, • Coût important d'une rentrée scolaire pour les familles (estimé entre 150 € et 200 €) pour un enfant de primaire, • Importance du nombre d'élèves par classe, 	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fournir un cadre de travail agréable aux enseignants et plus largement aux acteurs éducatifs et aux enfants, ➤ Disposer d'un bâti correspondant aux besoins et évolutions pédagogiques, ➤ Favoriser la qualité de l'enseignement en école primaire, ➤ Assurer une répartition équilibrée des effectifs entre les écoles de la Ville grâce à la carte scolaire, ➤ Favoriser le bon déroulement des enseignements et des activités périscolaires par des matériels adaptés, ➤ Valoriser et renforcer les missions du personnel ATSEM, ➤ Permettre à tous les enfants de bénéficier du matériel de base nécessaire à l'enseignement scolaire, sans distinction de moyens financiers, ➤ Mettre en place des formations pour les professionnels éducatifs, ➤ Favoriser les échanges entre tous les acteurs éducatifs (scolaires, périscolaires et parents), 	
<p>Description des actions concourant à l'objectif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la construction, l'entretien et la rénovation des établissements scolaires de manière concertée et adaptée aux nouveaux besoins pédagogiques (ex : Nouvelle école Jean Moulin), 2. Mettre à disposition des écoles maternelles des ATSEM formées aux missions éducatives, 3. Utiliser le levier de la carte scolaire au service d'une juste répartition des effectifs, 4. Attribuer à chaque école les dotations nécessaires à l'acquisition des matériels pédagogiques : fournitures, livres, manuels scolaires, jeux et jouets, papiers, ... 5. Poursuivre la mise à disposition d'intervenants culturels, scientifiques et sportifs sur le temps scolaire, 	

6. Développer les formations sur différentes thématiques (théâtre, réseaux sociaux, activités manuelles,...) pour les animateurs enfance et jeunesse,
7. Proposer des formations sur la gestion de groupes aux intervenants culturels et sportifs,
8. Impliquer les enseignants dans la définition de leurs besoins en matériels pédagogiques,

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Budget par élève en école maternelle,
2. Budget par élève en école élémentaire,
3. Montant des travaux d'entretien et d'investissement réalisés sur les écoles,
4. Rapport entre le nombre d'ATSEM et le nombre de classes maternelles,
5. % d'ATSEM titulaires du CAP Petite Enfance,
6. Nombre d'écoles avec une moyenne d'effectifs supérieure à 25 enfants / classe,
7. Nombre moyen d'enfants par classe,
8. Nombre d'ouvertures de classe,
9. Nombre de fermetures de classe,
10. Nombre de vacances cars attribués aux écoles maternelles et élémentaires,
11. Nombre de vacances cars attribués aux collèges et lycées,
12. % d'animateurs titulaires du BAFA.

ACTION 3 :
PERMETTRE À L'ENSEMBLE DES ACTEURS ÉDUCATIFS D'ACCÉDER À DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

Porteur de l'action :

- Direction Enfance,
- Direction des Systèmes d'Information,
- Direction des Services Techniques,
- Éducation nationale,
- Prestataires externes,

Public ciblé :

- Enfants de 3 à 18 ans,
- Parents,
- Communauté éducative,

Diagnostic :

- Les ressources numériques apparaissent comme un levier de mobilisation des élèves et favorisent donc leur réussite éducative,
- Les structures et les ressources éducatives tournées vers le numérique sont plus adaptées aux enfants d'aujourd'hui et répondent donc mieux à leurs besoins et attentes,
- Les acteurs éducatifs vivent une transformation des usages pédagogiques,
- Le numérique permet à la communauté éducative plus de possibilités techniques et pédagogiques,
- La maîtrise des outils numériques par les acteurs du territoire reste limitée,

Objectifs :

- Renforcer la réussite éducative à Garges,
- Favoriser l'ensemble des apprentissages par l'utilisation d'outils ludiques et innovants,
- Favoriser l'acquisition par les enfants du domaine 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture sur l'accès à l'information et à la documentation et la maîtrise des outils numériques,
- Mettre à disposition des acteurs éducatifs des ressources numériques apportant des possibilités techniques et pédagogiques,
- Mettre en place des formations pour les acteurs éducatifs afin qu'ils puissent se saisir du numérique et que celui-ci devienne une valeur ajoutée à leur travail,
- Donner envie aux enseignants de s'impliquer durablement sur notre territoire en leur offrant un cadre de travail stimulant,

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Mettre à disposition des établissements primaires des équipements numériques (TNI, valises mobiles, ENI, etc.) répondant aux exigences de qualité croissante,
2. Permettre aux familles de réaliser toutes les démarches administratives dans le cadre des offres éducatives de la Ville (crèches, restaurants scolaires, accueils de loisirs,...) en ligne grâce au Portail famille,
3. Fournir l'outil de travail et de contrôle e-ATAL aux écoles et aux accueils de loisirs pour faciliter le suivi des travaux,
4. Offrir aux élèves gargeois un accès à un dispositif de soutien scolaire en ligne,
5. Permettre un accès Internet en fibre optique dans l'ensemble des bâtiments et des salles de classe,
6. Amener l'ensemble des écoles primaires de Garges vers un équipement numérique (Tableau numérique interactif, classe mobile avec tablettes tactiles) à un taux de 100%,
7. Mettre à disposition des classes maternelles des ressources numériques adaptées,
8. Former les enseignants et les animateurs à l'utilisation technique et pédagogique du numérique,
9. Développer la badgeage des agents des écoles,
10. Dématérialiser les pointages des enfants durant le temps de cantine scolaire et du périscolaire,

11. Doter les acteurs éducatifs de dispositifs d'expositions numériques interactives,
12. Proposer des licences Microsoft Office Education aux enseignants, aux élèves et aux familles,

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Nombre d'élèves élémentaire par ordinateur de moins de 5 ans (par rapport à la moyenne nationale),
2. Nombre d'utilisateurs annuels du Portail famille,
3. Nombre de demandes de travaux grâce à l'outil e-ATAL,
4. Nombre d'écoles entièrement connectées à Internet en fibre optique,
5. Nombre de TNI pour 1 000 élèves d'élémentaire (par rapport à la moyenne nationale),
6. Nombre de classes mobiles (ordinateurs ou tablettes) déployées dans les écoles,
7. % de clés activées dans le cadre des licences Microsoft Office Education par les enseignants,
8. % de clés activées dans le cadre des licences Microsoft Office Education par les familles.

ACTION 4 :

AIDER LES FAMILLES GARGEOISES DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS PARENTALES

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Direction Enfance,- Direction de la Cohésion Sociale,- Direction des Solidarités / CCAS,- Direction des Systèmes d'Information,- Direction de la Communication,- Service social départemental,- Education nationale,- Caisse d'Allocations Familiales (CAF),- Protection Maternelle et Infantile (PMI),- Associations,	Public ciblé : <ul style="list-style-type: none">- Enfants et jeunes de 0 à 18 ans,- Parents,
Diagnostic : <ul style="list-style-type: none">• Multiplicité des dispositifs sur le territoire,• Diversité des besoins des familles dans les modalités d'accès et de communication avec les services publics,• Diversité des supports de communication et d'information,• Fragilité potentielle des modèles familiaux et sociaux sur la commune,• Faible connaissance de l'institution scolaire par les familles,• Freins linguistiques, matériels et psychologiques à la compréhension du système scolaire et de l'ensemble des éléments de la fonction parentale,• L'implication des parents dans les processus d'apprentissage est une des conditions de la réussite éducative,• Les dangers du non-recours aux dispositifs d'aide mis en place,	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">➤ Appuyer les parents dans leurs besoins d'accompagnement éducatifs,➤ Valoriser les parents dans leur rôle,➤ Faciliter l'accès des familles à l'information et aux dispositifs,➤ Favoriser l'implication et le rôle des parents dans les structures d'accueil et d'éducation de leurs enfants,➤ Mettre à disposition des parents des temps et des lieux d'accueil, d'échanges et de ressources autour des questions de parentalité,➤ Proposer du soutien individualisé aux familles en situation de fragilité,➤ Favoriser le rapprochement entre les parents et les institutions afin d'apaiser les relations et renforcer le partenariat et le travail commun en direction des enfants et des jeunes,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Assurer l'information des parents par le biais de supports de communication dédiés,2. Proposer aux familles un village éducatif permettant de découvrir l'ensemble des dispositifs à destination de leurs enfants,3. Développer l'offre des services municipaux à destination des usagers (portail famille, ENT, rdv individuel...),4. Accompagner et orienter les familles vers les structures présentes sur le territoire (Guichet unique, PRE,...),5. Orienter les familles et enfants vers des activités de loisirs, culturelles, de santé, de soutien scolaire...,6. Créer et animer des groupes de paroles entre les familles,	

7. Développer les projets de soutien à la parentalité,
8. Mettre en place des réunions d'information pour les parents d'élèves élus et parents (ex : projet parents relais au PRE, réunion d'information trimestrielle par le service de la petite enfance),
9. Maintenir le réseau REAAP (Réseau d'Écoute d'Aide et d'Accompagnement des Parents) en proposant une redynamisation,
10. Pérenniser l'action du PRE autour des questions éducatives et scolaires,
11. Maintenir l'évènement « Rencontres autour du bébé »,
12. Coordonner et dynamiser les partenaires travaillant dans le champ de la parentalité et leurs actions,
13. Mettre à disposition des parents d'élèves élus des temps et des espaces pour communiquer,
14. Soutenir les associations offrant des lieux de ressources aux enfants et à leurs parents au niveau des moyens et de la communication,

Évaluation de l'action (*indicateurs*) :

1. Nombre de paiements en ligne sur le Portail famille,
2. Nombre d'établissements du 1^{er} degré participant à l'espace numérique de travail (ENT),
3. Nombre de parents touchés par les projets de soutien à la parentalité dans les centres sociaux,
4. Fréquentation à l'évènement « Rencontres autour du bébé »,
5. Nombre de participants aux cafés des parents tenus au sein des crèches municipales,
6. Nombre de familles fréquentant le LAEP.

ACTION 5 :
FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS PAR UNE AIDE À LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Porteur de l'action :

- Direction Enfance,
- Direction de la Cohésion Sociale,
- Associations,
- Éducation nationale,

Public ciblé :

- Enfants et jeunes de 0 à 18 ans,
- Parents,

Diagnostic :

- Importance numérique de la population étrangère (25%) à Garges,
- La non-maîtrise de la langue française est un frein à l'intégration, à l'accès aux droits et au soutien que peut apporter le parent à son enfant,
- La non-maîtrise de la langue française des parents impacte la maîtrise de la langue française des enfants. De plus, la part d'enfants entrant à l'école et ne parlant pas la langue française est relativement élevée sur le territoire,
- L'enjeu de la maîtrise de la langue française est identifié comme la thématique éducative prioritaire par les acteurs professionnels du territoire (enseignants, animateurs, etc.),

Objectifs :

- Renforcer la maîtrise de la langue française des enfants par les parents gargeois,
- Agir en faveur de l'intégration des parents par la maîtrise de langue française,
- Permettre aux parents de suivre et de réaliser les démarches liées à l'éducation et à la scolarité de leurs enfants,
- Favoriser le lien entre les familles et les institutions,
- Développer l'interculturalité dans l'ensemble des structures éducatives,

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Proposer des cours d'alphabétisation auprès des parents,
2. Proposer des ateliers sociolinguistiques dans les centres sociaux afin de favoriser l'autonomie sociale des publics,
3. Proposer aux familles suivies dans le cadre du PRE un atelier sociolinguistique dédié aux questions éducatives,
4. Soutenir les autres acteurs de la formation linguistique sur le territoire,
5. Accompagner les familles dans leurs relations avec l'école et les institutions par la mise à disposition d'interprètes,
6. Développer les cours de français dans les écoles,
7. Mettre en action la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle sur le territoire,
8. Ouvrir l'école aux parents,

Évaluation de l'action (indicateurs) :

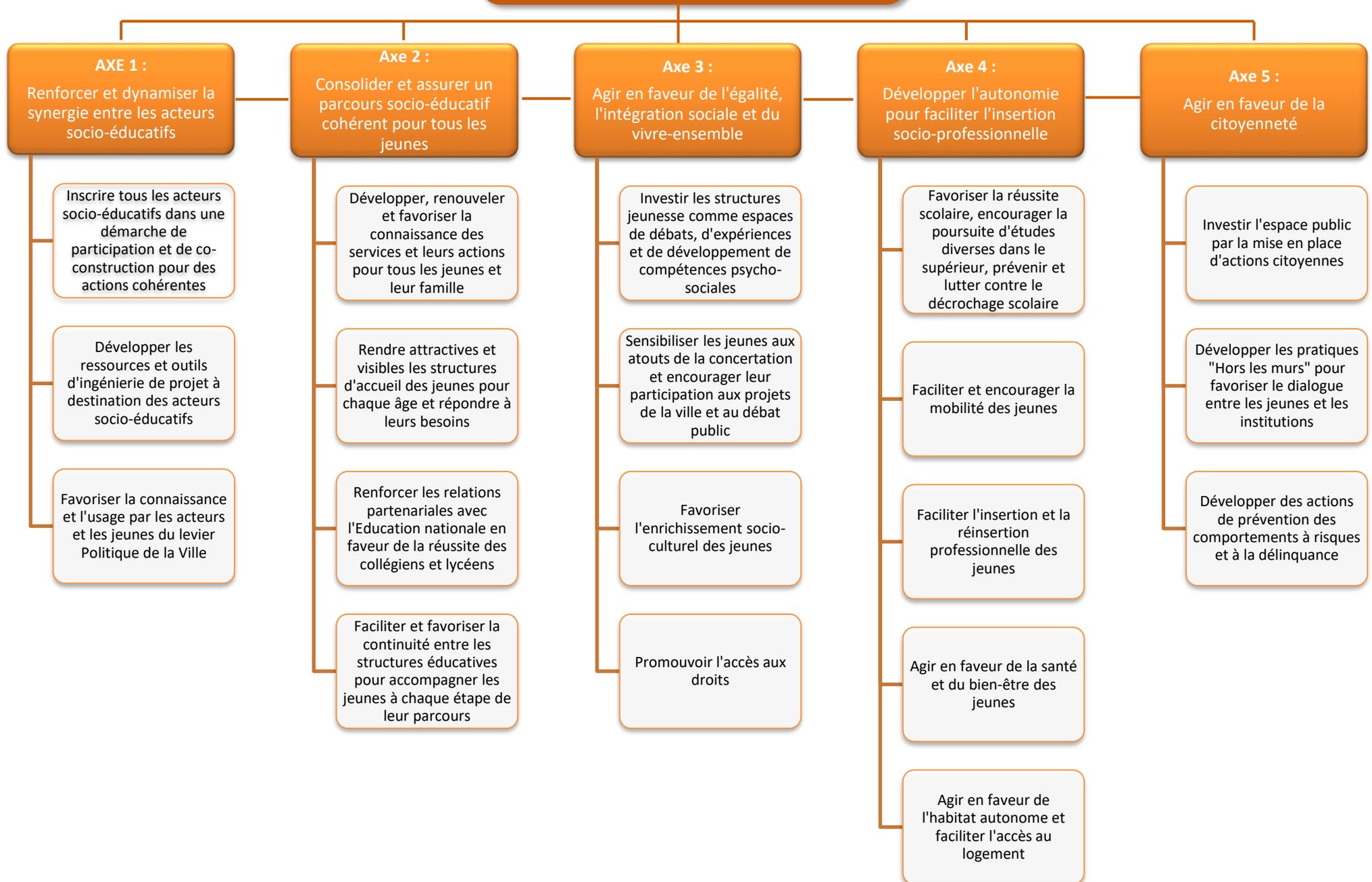
1. Nombre de bénéficiaires des cours de français à la Maison des langues,
2. % de bénéficiaires de la Maison des langues obtenant un diplôme,

3. Nombre de bénéficiaires des ateliers sociolinguistiques dans les centres sociaux,
4. % des bénéficiaires des ateliers sociolinguistiques obtenant un diplôme,
5. Nombre de bénéficiaires de l'atelier sociolinguistique PRE,
6. % de bénéficiaires de l'atelier sociolinguistique PRE obtenant un diplôme,
7. Nombre de bénéficiaires de l'action « Ouvrir l'école aux parents ».

5. LA POLITIQUE JEUNESSE

5.1. LE REFERENTIEL D'OBJECTIFS CONCERTES

PERMETTRE À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES GARGEOIS DE BIEN GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



5.2. LES FICHES ACTIONS

- **AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER ET DYNAMISER LA SYNERGIE ENTRE LES ACTEURS SOCIO-EDUCATIFS**

ACTION 1 :	
INSCRIRE TOUS LES ACTEURS SOCIO-EDUCATIFS DANS UNE DEMARCHE DE PARTICIPATION ET DE CO-CONSTRUCTION POUR DES ACTIONS COHERENTES	
Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Cohésion Sociale - Direction de l'enfance 	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) : <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs socio-éducatifs
Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • Des confusions sur les notions de « partenariat éducatif » et d'« acteur socio-éducatif » favorisant le cloisonnement des services et partenaires, • Peu de concertation en amont des projets, • Peu de partage des diagnostics pour des projets cohérents et moins redondants, • Des actions ponctuelles multiples mais pas assez de projets continus et complémentaires. 	
Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Clarifier les missions de chaque acteur dans le champ de compétence de la jeunesse, ➤ Développer des actions en partenariat, ➤ Permettre des actions efficaces par une continuité établie entre les structures, les compétences et les temps mobilisés pour les jeunes, ➤ Favoriser un partage des compétences socio-éducatives par des acteurs de divers milieux et domaines d'activité, ➤ Enrichir les projets par la mise en réseau, des démarches co-construites et innovantes. 	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et définir les acteurs socio-éducatifs, et créer un outil schématique de repérage sur le site internet de la ville, 	

2. Créer une coordination d'acteurs socio-éducatifs de la jeunesse, - municipaux et partenaires - comme instance de partage trimestrielle de données et de co-construction de projets mis en cohérence.

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

1. Réalisation de la cartographie dynamique sur le site de la ville avec la localisation de chaque structure,
2. Mise en place effective de la coordination.

ACTION 2 :
Développer les ressources et outils d'ingénierie de projet à destination des acteurs socio-éducatifs

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Cohésion Sociale - Direction de l'enfance 	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) : <ul style="list-style-type: none"> - Communauté socio-éducative (<i>autres directions, professionnels, associations, jeunes, familles</i>)
--	--

Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • Inégalités d'impact des actions, et de mobilisation des publics, • Le rôle du service jeunesse tend à être renforcé par des compétences d'animations diversifiées, des actions construites et moins ponctuelles, • Les évaluations manquent d'indicateurs qualitatifs
--

Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le partage d'outils, la formation, et l'adhésion des acteurs aux démarches innovantes ➤ Enrichir nos actions socio-éducatives par le développement de nouvelles compétences au sein de nos équipes
--

Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des temps de rencontres publics permettant aux acteurs et familles d'être informés des diagnostics établis et actions mises à l'agenda <i>via</i> la coordination, 2. Etablir un diagnostic des besoins en ingénierie des différents partenaires, 3. Mettre en place des ateliers thématiques pour favoriser l'usage d'outils de projet (conception, mobilisation de public, mise en œuvre, évaluation...), 4. Mettre en place d'un plan de formation auprès des équipes d'animation, 5. Evaluer l'impact de l'ensemble des actions par le coordinateur du service jeunesse.
--

Évaluation de l'action (Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?) <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de rencontres avec les parents, 2. % des animateurs jeunesse bénéficiaires de formation 3. % de responsables de structures jeunesse titulaires d'un diplôme supérieur d'animation
--

Action 3 :
**Favoriser la connaissance et l'usage par les acteurs et les jeunes du levier
 Politique de la Ville**

Porteur de l'action : - Direction de la Cohésion Sociale - Centre de Ressource pour les associations	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) : - Communauté socio-éducative - Jeunes de 18 ans et plus
---	---

Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance du levier de la Politique de la Ville et de ses volets d'actions socio-éducatives, • Difficultés à répondre aux appels à projets, • Difficultés d'évaluation des actions portées en Politique de la Ville, • Inégalités d'usage des ressources méthodologiques.
--

Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Former les porteurs de projet à la thématique « Politique de la ville » et les attentes du volet « Jeunesse » et les professionnaliser, ➤ S'approprier le Contrat de Ville, ➤ Consolider la mise en réseau avec les porteurs de projets, ➤ Se saisir de la diversité des acteurs, ➤ Se saisir des outils et du réseau de la Politique de la Ville.

Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Former les acteurs pour un meilleur usage du contrat de ville (méthodologie de projet, enjeux du contrat de ville, évaluation), 2. Communiquer les appels à projet en direction d'autres porteurs, 3. Mettre en place une veille informative sur les ressources informationnelles de la politique de la ville, 4. Evaluer et formaliser les indicateurs qualitatifs des projets Politique de la Ville

Évaluation de l'action (Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?) <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de nouveaux projets jeunesse entrant en Politique de la Ville, 2. Nombre d'articles parus sur les supports de communication,
--

- **AXE STRATEGIQUE 2 : CONSOLIDER ET ASSURER UN PARCOURS SOCIO-EDUCATIF COHERENT POUR TOUS LES JEUNES**

ACTION 1 :	
DEVELOPPER, RENOUVELER ET FAVORISER LA CONNAISSANCE DES SERVICES ET LEURS ACTIONS PAR TOUS LES JEUNES ET LEUR FAMILLE	
Porteur de l'action :	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) :
<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Cohésion sociale - Direction de l'enfance 	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté socio-éducative - Jeunes de 10 à 30 ans
Diagnostic	
<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des structures socio-éducatives par les acteurs, les jeunes et leur famille, • Projection négative des familles à l'égard des structures jeunesse, • Mobilisation des jeunes inégale selon les structures jeunesse, alors même que ces jeunes ont de plus en plus besoin d'accompagnement et d'encadrement, • Cloisonnement des services socio-éducatifs, • Dévalorisation du rôle éducatif favorisée par l'absence de continuité inter-structurelle, alors même que les jeunes acquièrent une autonomie de plus en plus tardive. 	
Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?)	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser une dynamique socio-éducative auprès des acteurs socio-culturels, de l'Education Nationale et des familles, ainsi qu'une meilleure connaissance des actions et activités proposées par la ville et ses partenaires, ➤ Développement d'un parcours socio-éducatif cohérent répondant aux besoins de tous les jeunes à chaque âge, ➤ Harmonisation des outils et pratiques de mobilisation des publics, ➤ Valorisation des finalités pédagogiques des actions socio-culturelles. 	
Description des actions concourant à l'objectif :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser les partenariats avec le service jeunesse, 2. Réfléchir à la mise en place d'un guichet unique jeune pour une présentation de l'ensemble de l'offre socio-éducative du territoire, 3. Développer et renforcer les actions parents/enfants dans les structures jeunesse, 4. Développer les rencontres informatives et conviviales avec les parents et les agents de chaque structure (portes ouvertes, CLAS...), 	

5. Présenter les activités du service jeunesse et des partenaires dans les parcours citoyens jeunes et adultes (ASL, la Maison des Langues, PRE),
6. Informer les parents fréquentant les centres sociaux et associations sur les activités du service jeunesse,
7. Mettre en place des séances de présentation des activités des structures jeunesse dans les centres de loisirs,
8. Mettre en place des actions inter-structures Enfance/jeunesse.

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

1. Nombre des actions construites en partenariat avec le service jeunesse,
2. Mise en œuvre effective de ce guichet unique « jeunes »,
3. Nombre de participants aux actions parents/enfants,
4. Nombre de nouveaux jeunes dans les structures comparé à l'année précédente.

Action 2 :

Rendre attractives et visibles les structures d'accueil des jeunes pour chaque âge et répondre à leurs besoins

Porteur de l'action :

- Direction de la Cohésion sociale

Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) :

- Acteurs socio-éducatifs

Diagnostic

- Le public gargeois et la communauté des acteurs socio-éducatifs projettent une image réductrice du rôle du service jeunesse,
- Renforcer le rayonnement du service jeunesse sur chaque quartier,
- Les jeunes et les parents entretiennent un rapport essentiellement consumériste avec le service jeunesse,
- Les publics de plus de 17 ans recherchent un espace d'accueil plus important au BIJ, ainsi que des activités socio-culturelles,
- Les parents demandent plus de lisibilité des actions du service jeunesse.

Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?)

- Renforcer le rôle socio-éducatif du service jeunesse,
- Entretien des rapports plus étroits avec les parents et favoriser leur confiance,
- Répondre davantage aux besoins des jeunes au sein des espaces jeunes et clubs ados,
- Renforcer l'accueil et l'offre d'activité en direction des 18 – 30 ans.

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Mettre à jour la page jeunesse du site de la ville,
2. Co-construire avec les jeunes des parcours ludo-éducatifs pendant les vacances scolaires et communiquer les finalités d'un parcours dans les programmations : thématique abordée, activités, et sorties ponctuelles en lien avec la thématique,
3. Développer des outils de communication innovants et plus interactifs (réseaux sociaux, sms...),
4. Valoriser et développer la capacité d'accueil du BIJ par les supports de communication,
5. Présenter les activités du service jeunesse au sein du stand ville lors du forum des associations,
6. Renouveler la participation du service jeunesse aux différents forums (village éducatif, village des loisirs...),
7. Accroître les actions à destination des 12-18 ans lors de Summer Jeunesse et Garges Plage (ex : stand attribué au BIJ, cinéma de plein air, concours et tournois, nocturnes thématiques...).

8. Réaliser un projet d'agrandissement du BIJ

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

1. Mise en place effective de la nouvelle page d'accueil jeunesse sur le site de la ville,
2. Taux d'interaction sur les réseaux sociaux,
3. Nombre de nouveaux jeunes adultes accueillis par le BIJ,
4. Nombre de nouveaux jeunes dans les antennes jeunesse,
5. Nombre de participations aux différents forums (village éducatif, emploi, associations, ...).

Action 3 : Renforcer les relations partenariales avec l'Education Nationale en faveur de la réussite des collégiens et lycéens

Porteur de l'action : - Direction de la Cohésion sociale - Direction de l'enfance	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) : - Acteurs socio-éducatifs
--	--

Diagnostic

- Un partenariat avec l'Education Nationale à renforcer,
- Une mutualisation des compétences à optimiser pour le repérage des décrocheurs, des situations de précarité, orientation, loisirs et découverte, locaux,
- Un cloisonnement de services agissant sur un territoire commun freinant la notion de dynamique socio-éducative partagée auprès des jeunes et de leur famille.

Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?)

- Valorisation du rôle socio-éducatif des structures jeunesse auprès des familles et de l'Education Nationale,
- Développer un partenariat et mutualiser les ressources pour des actions efficaces et complémentaires auprès des jeunes et leur famille,
- Développer des actions en communs favorisant la connaissance des jeunes du monde du travail et de l'insertion professionnelle.

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Investir les établissements collèges et lycées par le service jeunesse et promouvoir des projets communs avec l'Education Nationale,
2. Intégrer les chefs d'établissements, les CPE et l'IEN à la coordination d'acteurs socio-éducatifs,
3. Mettre en place des actions en faveur d'une continuité d'enjeux socio-éducatifs pendant et hors temps scolaire (faits de sociétés, décrochage scolaire, mobilité...),
4. Développer des actions en partenariat avec l'équipe pédagogique des établissements en faveur de la recherche de stage,
5. Construire un partenariat avec les CFA des environs pour une meilleure connaissance du secteur de l'apprentissage,
6. Promouvoir et valoriser toutes les formes de réussite autres que la réussite scolaire.

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

1. Nombre des activités menées par le service jeunesse dans les collèges et lycées (ex : Midi en jeux...),
2. Fonction des professionnels de l'Education Nationale dans la coordination,
3. Programme d'actions des antennes du service jeunesse,
4. Bilans effectifs des actions en partenariat avec les collèges/lycées et nombre de participants,
5. Nombre de partenariats construits, nombre de jeunes bénéficiaires.

Action 4 :
Faciliter et favoriser la continuité entre les structures éducatives pour accompagner les jeunes à chaque étape de leur parcours

Porteur de l'action : - Direction de la Cohésion sociale - Direction de l'enfance	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) : - Acteurs socio-éducatifs
--	--

Diagnostic

- Les services jeunesse et centres sociaux n'établissent pas encore de continuité efficace entre leurs structures,
- Les centres sociaux et associations touchent une large part de parents, constituant ainsi un levier de mobilisation et de valorisation d'un parcours socio-éducatif,
- De la redondance entre les actions du service jeunesse et des autres acteurs, à défaut d'un partenariat mutualisant les ressources et compétences.

Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?)

- Enrichissement du parcours socio-éducatif des jeunes par des transitions entre services construites,
- Favoriser une continuité socio-éducative entre les structures en mutualisant des ressources et compétences,
- Favoriser la connaissance des missions de chaque service et rendre l'offre socio-éducative riche de partenaires complémentaires.

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Partager un répertoire entre centres sociaux et service jeunesse ; entre premier degré et clubs ados ; entre service ville et partenaires extérieurs,
2. Constituer une équipe pluridisciplinaire en charge du suivi et de l'orientation des jeunes,
3. Définir des projets communs entre antennes jeunesse et centres sociaux auprès des jeunes et de leur famille (intégration des jeunes dans les projets des centres sociaux à destination des familles, par exemple),
4. Favoriser l'adhésion des jeunes dans les structures jeunesse par le renforcement du parcours citoyen de la passerelle,
5. Intégrer les chefs de projet des directions de la culture et des sports à la construction des projets du service jeunesse et vice-versa.

Évaluation de l'action (Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?)

1. Nombre de jeunes passant d'une structure à l'autre,
2. Nombre de jeunes suivis par l'équipe pluridisciplinaire,
3. Nombre d'actions communes,
4. Nombre des actions menées en partenariat avec la Passerelle.

- **Axe stratégique 3 : AGIR EN FAVEUR DE L'EGALITE, DE L'INTEGRATION SOCIALE ET DU VIVRE ENSEMBLE**

Action 1 : Investir les structures jeunesse comme espaces de débats, d'expériences et développement des compétences psycho-sociales	
Porteur de l'action : - Direction de la Cohésion sociale	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) : - Jeunes de 10 à 17 ans
Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • La société moderne sollicite des compétences sociales inégalement acquises, favorisant la marginalisation des jeunes issus des quartiers prioritaires, • Les jeunes méconnaissent souvent l'étendue de leurs compétences, • Les jeunes ont tendance à restreindre leurs pratiques socio-culturelles. 	
Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre à tous les jeunes de s'épanouir individuellement et collectivement par l'expression, l'échange et la création, ➤ Mutualiser les ressources du service jeunesse et des partenaires pour favoriser une continuité socio-éducative au travers de pratiques socio-culturelles enrichies, ➤ Accompagner la construction du jeune par la mise en lien de son histoire et de ses aspirations, et le soutenir dans la réalisation de ses projets, ➤ Responsabiliser les jeunes, développer leur esprit critique, favoriser leur gestion des relations sociales et interpersonnelles. 	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place de façon régulière de café-débats dans les structures jeunesse sur des thématiques plébiscitées par les jeunes ou des phénomènes d'actualité, 2. Mettre en place des actions de coaching personnel pour la découverte de compétences, de nouveaux milieux et de pratiques sociales, culturelles, pédagogiques et éducatives innovantes, 3. Favoriser l'expression par des actions portées sur l'individuel et le collectif (ex : concours d'éloquence, ateliers d'écriture, de réalisation audio-visuelle, de photographie) et valorisation des projets (spectacles, championnats sportifs, visionnage, concerts, vernissages...), 4. Développer chez les jeunes une connaissance du monde associatif par des actions en partenariat avec les associations, vivier d'actions socio-culturelles, 	

5. Développer des actions communes aux antennes jeunesse et centres sociaux afin d'inciter les jeunes à participer à la vie de leur quartier et en être des acteurs.

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

1. Nombre de rencontres avec les jeunes sur les débats,
2. Nombre d'activités de développement de soi,
3. Nombre des actions de création (Éloquence, ateliers d'écriture, réalisation audio-visuelle...),
4. Nombre de participants aux projets communs aux Service jeunesse et centres sociaux.

Action 2 : Sensibiliser les jeunes aux atouts de la concertation et encourager leur participation aux projets de la ville et au débat public

Porteur de l'action : - Direction de la Cohésion sociale - Direction de l'Enfance	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) : - Acteurs socio-éducatifs - Jeunes de 10 à 17 ans
--	---

Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes ne s'investissent pas assez dans les projets qui les concernent, • La relation entre les jeunes et les structures manque de continuité et de co-construction, • Les jeunes ne connaissent pas l'étendue des leviers d'actions de la ville en leur faveur, • Les jeunes acquièrent plus tardivement le sens des responsabilités et de l'engagement, l'un des enjeux de leur intégration socio-professionnelle, • L'investissement et l'engagement des jeunes à l'échelle locale favorisent la connaissance par les jeunes des schémas sociaux d'une société dont ils se sentent parfois en marge,
--

Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mener des actions pour les jeunes avec les jeunes, ➤ Sensibiliser à l'autonomie, la responsabilité, le savoir être, le partage et la cohésion sociale, ➤ Donner une parole aux jeunes et un rôle à jouer dans les projets de la ville, ➤ Favoriser l'acquisition de compétences sociales indissociables d'une intégration socio-professionnelle épanouie.

Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Solliciter davantage la participation des jeunes par la promotion des instances participatives et leur raison d'être dans les établissements du 2nd degré (CCQ, Conseil citoyen, service civique, CMJ, CCJ, réunions sur la rénovation urbaine et l'aménagement de nouvelles structures...), 2. Etablir un calendrier précis des instances participatives, 3. Utiliser les supports de communication Web radio/TV, réseaux sociaux pour la promotion des instances et la sollicitation de l'investissement des jeunes dans les projets de la ville (sondages, chantiers, réunions de coordination...), 4. Présenter les projets aboutis par les jeunes sur des temps forts qui leurs sont dédiés,
--

5. Développer et renforcer le partenariat entre le CCJ et le CMJ pour l'élaboration de projets communs,
6. Associer les jeunes à la conception des manifestations,
7. Co-construire de nouveaux projets avec les jeunes.

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

1. Nombre de jeunes dans les instances participatives,
2. Calendrier effectif des instances participatives,
3. Nombre de nouveaux jeunes investis dans les projets,
4. Recensement des réponses aux sondages,
5. Nombre des nouveaux projets co-construits avec les jeunes.

Action 3 : Favoriser l'enrichissement socio-culturel des jeunes

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Cohésion sociale - Direction de l'Enfance - Direction des Affaires Culturelles - Direction des Sports 	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) : <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs socio-éducatifs - Jeunes de 10 à 30 ans
---	--

Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • De nombreux jeunes se maintiennent en marge des activités socio-culturelles qui leur sont inconnues, • De nombreux jeunes gargeois couvent des compétences et talents que nous pouvons aider à développer, • De nombreux jeunes ne mesurent pas les leviers et les freins du numérique.

Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Initier les jeunes à des pratiques socio-culturelles étrangères, ➤ Déconstruire les préjugés que certains jeunes peuvent porter à l'égard d'activités culturelles, ➤ Développer les talents, la créativité et l'expression à travers d'actions socio-culturelles, ➤ Favoriser et enrichir l'esprit critique, ➤ Encourager les jeunes à expérimenter.
--

Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Proposer des projets explorant des pratiques culturelles et sportives étrangères aux jeunes, 2. Réaliser des projets à thématique socio-culturelle (théâtre, musées, opéra, concerts, conférences...) liées aux pratiques existantes des jeunes (slam, musique, débats publics, danse, sport...), 3. Communiquer auprès des jeunes les différents dispositifs gratuits ou à moindre coût d'accès aux loisirs (Culture du cœur, ANCV, musées gratuits, Pass ville à réfléchir, ...), 4. Créer des temps et espaces d'expressions des talents, valoriser ces talents de jeunes, 5. Former les animateurs à de nouvelles compétences socio-culturelles, 6. Orienter les jeunes vers les associations socio-culturelles locales, 7. Encourager les séjours et excursions,

8. Développer la pratique des arts urbains et la renforcer par la future implantation du CNAR,
9. Construire le projet d'installation d'une compagnie artistique en résidence dans une structure jeunesse.

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

1. Nombre de projets à visée culturelle et sportive,
2. Nombre de jeunes ayant accédé à ces dispositifs,
3. Nombre de manifestations valorisant le talent des jeunes
4. Nombre de participants aux actions valorisant le talent des jeunes
5. Nombre de formations en direction des animateurs sur le développement de nouvelles compétences socio-culturelles,
6. Nombre de projets menées en partenariat,
7. Nombre de participants aux séjours,
8. Recensement des projets artistiques urbains, naissance du CNAR,
9. Mise en œuvre effective de l'installation d'une compagnie artistique en résidence dans une structure jeunesse.

Action 4 : Promouvoir l'accès aux droits

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Cohésion sociale - Direction de l'Enfance - Direction des solidarités 	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) : <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs socio-éducatifs - Jeunes de 10 à 30 ans
Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise inégale de la langue française, • Méconnaissance des droits et leviers d'insertion sociale, • Difficultés à identifier les acteurs de l'action sociale. 	
Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer et accompagner les jeunes dans leurs démarches d'accès aux droits, ➤ Offrir des réponses adaptées aux besoins de chaque jeune. 	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer un répertoire et une cartographie des acteurs par thématique (justice, santé, scolarité, solidarités, formation, ...) sur le site Internet de la ville, 2. Mettre en place des actions « d'accès aux droits » dans les structures de la ville et celles de nos partenaires, 3. Créer un parcours citoyen pour les 10-17 ans. 	
Évaluation de l'action (Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?) <ol style="list-style-type: none"> 1. Création effective de la page internet, 2. Mise en place du parcours citoyen 3. Nombre de jeunes touchés par le parcours citoyen, 4. Nombre de structures partenaires associés au parcours citoyen. 	

- **AXE STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPER L'AUTONOMIE POUR FACILITER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE**

Action 1 : Favoriser la réussite scolaire, encourager la poursuite d'études diverses dans le supérieur, prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	
Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Cohésion sociale - Direction de l'Enfance 	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) : <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs socio-éducatifs - Jeunes de 10 à 30 ans
Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • Les difficultés tout au long de la scolarité mettent à l'épreuve la persévérance des jeunes, • Des conditions sociales précaires favorisent un décrochage scolaire de plus en plus précoce, • Les « décrocheurs » sont exposés plus fortement à la précarité sociale après la scolarité, • La ville recense un faible taux de poursuite d'études dans le supérieur. 	
Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévenir le décrochage scolaire par une vigilance vis-à-vis de l'absentéisme et des comportements déviants au sein des établissements, ➤ Renforcer le taux de réussite de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour promouvoir un parcours éducatif et une orientation solide, ➤ Repérer et orienter les élèves décrocheurs, ➤ Faciliter et accompagner la réintégration de parcours scolaire, ➤ Favoriser des réseaux partenariaux fluides pour lutter contre des conditions de scolarité précaires, ➤ Favoriser la connaissance des offres de formation, ➤ Encourager l'exploration et l'expérience de milieux socio-professionnels variés, ➤ Encourager la poursuite d'étude dans le supérieur, valoriser les jeunes étudiants gargeois et leur parcours. 	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Se saisir de la méthodologie mise en place par l'Etat pour le suivi et l'accompagnement des décrocheurs (intégration du réseau FOQALE, dispositifs créés...), et faire des structures jeunesse un levier de repérage des élèves décrocheurs d'orientation, 	

2. Engager un partenariat avec les C.P.E pour aider à l'accompagnement social et éducatif,
3. Renforcer l'accompagnement à l'orientation scolaire en mobilisant davantage de partenariat, et par un appui renforcé auprès des jeunes bénéficiant du CLAS,
4. Renforcer une offre d'accompagnement à la scolarité (CLAS) de qualité pour les collégiens et élargir l'offre aux lycéens,
5. Engager une campagne de communication sur le CLAS à destination des parents et des jeunes,
6. Recruter des intervenants aux compétences diversifiées pour le CLAS,
7. Consolider les actions avec les partenaires en faveur de l'accompagnement scolaire et des stages d'insertion (associations, PRE et la Passerelle, organismes de formation, clubs de prévention...),
8. Intégrer des actions en faveur de la lutte contre le décrochage dans les programmations des CMJ et CCJ,
9. Favoriser la découverte de formations et de métiers par la participation à des forums, et le développement de stages en milieu professionnel,
10. Accompagner les jeunes sans affectation scolaire (SOS Rentrée),
11. Favoriser la création d'une instance d'étudiants et jeunes diplômés pour promouvoir les parcours de réussite.

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

1. Evaluation effective des actions et dispositifs investis dans le cadre de la méthodologie nationale de lutte contre le décrochage scolaire par la coordination,
2. Nombre de jeunes orientés vers des structures d'action sociale et d'aide au raccrochage scolaire,
3. Nombre de rencontres avec les CPE,
4. Evaluation effective des recours aux C.I.O, GRETA, MLD
5. Nombre de groupes CLAS,
6. Nombre de quartiers bénéficiant d'au moins un groupe CLAS,
7. Nombre de nouveaux jeunes bénéficiaires du CLAS,
8. Evaluation effective des actions Politique de la ville,
9. Taux de réaffectation scolaire,
10. Nombre de jeunes étudiants et rencontres organisées.

ACTION 2 :

FACILITER ET ENCOURAGER LA MOBILITE DES JEUNES

Porteur de l'action :

- Direction de la Cohésion Sociale,
- Direction de l'Enfance

Public ciblé (profil, caractéristiques, ...)

- Jeunes de 10 à 25 ans

Diagnostic

- La mobilité des jeunes est freinée par des ressources inégales,
- Les jeunes peu ou non diplômés disposent d'une mobilité limitée,
- Le manque de mobilité freine l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?)

- Définir les freins à la mobilité,
- Acquérir et faire connaître les outils et dispositifs facilitant la mobilité,
- Faire prendre conscience de l'intérêt de la mobilité favorisant l'insertion socio-professionnelle,
- Promouvoir l'exploration d'autres environnements sociaux, culturels et professionnels.

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Faire un bilan mobilité (Wimoov),
2. Mettre en place des séjours pensés et préparés avec les jeunes,
3. Développer le partenariat avec des acteurs extérieurs en faveur des voyages,
4. Multiplier les nouvelles actions hors ville par les structures jeunesse.

Évaluation de l'action (Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?)

1. Nombre d'ateliers mobilité,
2. Nombre de jeunes ayant reçu une bourse aux projets,
3. Nombre d'actions menées hors de la ville par les structures jeunesse.

ACTION 3 :

FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Porteur de l'action :

- Direction de la Cohésion Sociale
- Direction de l'Enfance
- Direction des solidarités

Public ciblé (profil, caractéristiques, ...)

- Jeunes de 17 à 30 ans

Diagnostic

- La ville recense un fort taux de jeunes peu ou non diplômés,
- Le taux de chômage caractérise une grande partie de la population gargeoise, dont une large part concerne les jeunes,
- La jeunesse gargeoise manque de stabilité professionnelle,
- Les jeunes méconnaissent leurs compétences et ressources, leviers d'innovations prometteuses en termes d'emploi,
- Le monde professionnel moderne a diversifié son champ des compétences requises, favorisant les compétences sociales et émotionnelles au-delà des stricts savoir-faire.

Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?)

- Aider les jeunes à construire leur parcours d'orientation professionnelle,
- Enrichir leur connaissance des milieux et attentes du monde professionnel,
- Permettre la formation, l'expérience, et la découverte de milieux professionnels variés,
- Encourager la mise en réseaux des acteurs pour permettre une orientation enrichie.

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Promouvoir les structures et dispositifs de la formation et de l'emploi,
2. Consolider les ateliers techniques de recherche d'emploi,
3. Développer des dispositifs innovants ayant fait leur preuve (parrainage NQT, accompagnement création et post-crédation, formation à l'entrepreneuriat),
4. Faciliter l'accès à la bourse aux stages,
5. Maintenir le forum des métiers et de la formation,
6. Conforter les formations BAFA,
7. Consolider les chantiers d'insertion,
8. Développer et se saisir des clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics de rénovation urbaine et plus largement ceux de la ville,
9. Développer des sessions destinées aux jeunes dans la Maison des Langues,
10. Développer les stages en milieu professionnel dans le cadre de partenariats Ville/Education Nationale/Associations pour les collégiens et lycéens,

11. Accueillir des apprentis au sein des services de la ville,
12. Accueillir des stagiaires au sein des effectifs de la ville,
13. Développer l'usage des clauses d'insertion.

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

1. Nombre de nouveaux partenariats avec des associations promouvant l'entrepreneuriat
2. Nombre de parrainages de jeunes par ces associations,
3. Nombre des projets retenus,
4. Nombre de partenaires mobilisés,
5. Nombre de nouveaux animateurs formés par la ville,
6. Nombre de chantiers réalisés,
7. Nombre de jeunes gargeois accueillis par les services de la ville,
8. Nombre de stagiaires au sein des services de la ville.

ACTION 4 :

AGIR EN FAVEUR DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE DES JEUNES

Porteur de l'action :

- Direction de la Cohésion sociale,
- Direction des solidarités

Public ciblé (profil, caractéristiques, ...)

- Jeunes de 0 à 30 ans

Diagnostic

- Les parents et les jeunes manquent de prise en charge médicales continues,
- De nombreuses familles connaissent des conditions de précarité nécessitant une meilleure connaissance des démarches de santé,
- Les jeunes se surexposent aux dangers des pratiques addictives et comportements à risques.

Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?)

- Favoriser une écoute et développer les lieux d'expression des jeunes rencontrant des difficultés psycho-sociales,
- Renforcer les sensibilisations et préventions des comportements à risque et pratiques addictives,
- Permettre à tous les jeunes de connaître leurs droits en matière de santé,
- Accompagner les jeunes parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales,
- Améliorer la prise en charge de la santé mentale.

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Améliorer la promotion et la prévention santé auprès des jeunes parents, des jeunes adolescents,
2. Faciliter la connaissance de l'offre de soin et des droits,
3. Favoriser la connaissance des lieux d'écoute, d'expression et d'orientation des jeunes en précarité psycho-sociale,
4. Développer les actions en faveur de la santé mentale,
5. Favoriser les actions de promotion de la bonne santé,
6. Développer les actions de prévention des conduites à risques.

Évaluation de l'action (Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?)

1. Nombre d'ateliers et de prévention et de promotion à la santé
2. Création effective d'un guide santé (adresse, numéros utiles, dispositifs),
3. Nombre de jeunes accueillis et orientés vers le PAEJ et la maison des adolescents,
4. Nombre d'actions proposées par le CLSM,
5. Nombre d'actions de prévention sur les conduites à risques
6. Nombre de manifestations relatives à la promotion de la santé dans l'espace public.

ACTION 5 :

AGIR EN FAVEUR DE L'HABITAT AUTONOME ET FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Direction de la Cohésion Sociale- Direction des solidarités	Public ciblé (<i>profil, caractéristiques, ...</i>) <ul style="list-style-type: none">- Jeunes de 18 à 30 ans
Diagnostic <ul style="list-style-type: none">• La ville ne recense que très peu de démarches d'habitat autonome,• L'accès au logement est freiné par la trop grande multiplicité des demandes des familles gergeoises,• Du fait des limites de l'accès au logement, la ville ne renouvelle pas les pratiques des jeunes.	
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">➤ Encourager les jeunes à l'habitat autonome et leur donner les outils d'accès au logement.	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Renforcer l'information sur l'accès au logement des jeunes par le BIJ,2. Développer une offre de logements pour jeunes diplômés,3. Promouvoir les actions de la cohabitation entre jeunes ou intergénérationnelle,4. Instaurer des rencontres régulières entre le service logement et le BIJ,5. Promouvoir les dispositifs existants type Logement Temporaire d'Insertion (LTI),6. Contractualiser avec les bailleurs une opération « Logement pour jeunes en insertion ».	
Évaluation de l'action (<i>Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?</i>) <ol style="list-style-type: none">1. Nombre de réunions d'information auprès des jeunes,2. Nombre de logements réservés aux jeunes diplômés,3. Nombre de logements partagés,4. Nombre de jeunes accompagnés vers les LTI. Nombre de LTI disponibles par an.	

• **AXE STRATEGIQUE 5 : AGIR EN FAVEUR DE LA CITOYENNETE**

ACTION 1 : INVESTIR L'ESPACE PUBLIC	
Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Cohésion sociale - Cabinet du Maire - Direction des sports - Direction des affaires culturelles - Associations de prévention spécialisée 	Public ciblé (<i>profil, caractéristiques, ...</i>) <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes 10-18 ans
Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • Stagnation des jeunes dans l'espace public, • Espace public délaissé par les habitants. 	
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la réappropriation de l'espace public par les habitants, ➤ Développer l'action citoyenne dans l'espace public, ➤ Diminuer la stagnation dans l'espace public. 	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des actions citoyennes sur les places publiques, 2. Mettre en place des aménagements éphémères (jeux, sport, culture, ...), 3. Mener un repérage précis des lieux de stagnation des jeunes, 4. Renforcer le partage d'informations et de problématiques entre les services de sécurité et les acteurs socio-éducatifs. 	
Évaluation de l'action (<i>Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?</i>) <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre des actions visibles dans l'espace public, 2. Nombre de participants, 3. Cartographie effective des lieux de stagnation des jeunes. 4. Nombre des lieux de stagnation repérés 	

ACTION 2 :
DEVELOPPER LES PRATIQUES "HORS LES MURS" POUR FAVORISER LE DIALOGUE ENTRE LES JEUNES ET LES INSTITUTIONS

<p>Porteur de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Cohésion sociale - Chargé de mission CLSPD - Direction des sports - Direction des affaires culturelles - Associations de prévention spécialisée 	<p>Public ciblé (<i>profil, caractéristiques, ...</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes 10-18 ans
<p>Diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas ou peu de co-construction de projets jeunes-institution, • Pas de temps d'écoute ou d'échange jeunes/institutions. 	
<p>Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer le rapport entre jeunes et institutions, ➤ Co-construire des projets ensemble, ➤ Reconnaître la place des jeunes au quotidien. 	
<p>Description des actions concourant à l'objectif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Instaurer des temps de concertation entre les jeunes des CMJ / CCJ et les cadres décideurs, 2. Créer des projets émanant des différentes thématiques abordées. 	
<p>Évaluation de l'action (<i>Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?</i>)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de rencontres semestrielles entre l'institution et les jeunes des instances de participation, 2. Nombre de participants à ces rencontres semestrielles, 3. Nombre d'actions de sensibilisation sur les comportements routiers et les conduites addictives. 	

ACTION 3 :
DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION DES COMPORTEMENTS A RISQUES ET DE LA DELINQUANCE

Porteur de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la cohésion sociale - Chargé de mission CLSPD - Associations 	Public ciblé (profil, caractéristiques, ...) <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes 10-18 ans
Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • Délinquance précoce, déscolarisation des 15-17 ans, errance et stagnation des jeunes, conflit entre jeunes de différents quartiers. 	
Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévenir et diminuer les actes de délinquance, ➤ Responsabiliser et sensibiliser les jeunes aux addictions. 	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser sur les comportements routiers (ligne de vie, service jeunesse), 2. Développer des actions de sensibilisation aux conséquences des conduites addictives (service jeunesse), 3. Développer des actions favorisant à la fois la mixité « Fille/garçon » et inter quartier (chantiers jeunes, ligne de vie, Festiv'été, ...), 4. Accueillir des jeunes en travaux d'intérêt général (T.I.G) au sein de la ville 	
Évaluation de l'action (Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?) <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre des actions de prévention aux comportements routiers à risques, 2. Nombre de participants à ces actions de prévention, 3. Taux de participation Fille/garçon aux actions inter-quartier en faveur de la mixité, 4. Nombre des actes de délinquance, 5. Nombre de jeunes en TIG accueillis au sein de la ville. 	

6. LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES

6.1. LA GOUVERNANCE

Le pilotage stratégique de la Dynamique socio-éducative globale pour l'Enfance et la Jeunesse (**DSEG**) sera composé de deux instances : le comité de pilotage et les commissions de travail par axe stratégique.

1. Le comité de pilotage

Il réunit le Maire, le premier maire adjoint, le maire adjoint à la jeunesse et sa commission jeunesse, le conseiller municipal délégué à l'enfance, et les techniciens de la ville. Seront intégrés au comité de pilotage les représentants de l'Education Nationale, la CAF, l'Etat, les associations et les parents d'élèves.

Il se réunit une fois par an.

Présidé par le maire, il a pour objectif de présenter le bilan des actions de l'année écoulée, l'évolution des indicateurs du territoire, les perspectives et les priorités pour l'année suivante.

2. La commission de travail

Elle est composée des techniciens de la ville et des partenaires œuvrant dans le champ socio-éducatif. Cette commission se réunira plusieurs fois dans l'année et sera composée de partenaires ciblés en fonction de l'axe stratégique et des objectifs opérationnels traités.

Animées par un technicien de la ville qui sera désigné (chef de service enfance, chef de service jeunesse, coordinateur jeunesse, coordinatrice PRE, ...), cette commission devra permettre d'animer, enrichir, approfondir, de suivre et évaluer les actions définies dans chaque axe stratégique. Le référentiel d'indicateurs défini dans la **DSEG** facilitera l'évaluation.

6.2. L'ÉVALUATION

L'évaluation repose sur :

- L'état des lieux qui donne le contexte dans lequel s'inscrit la dynamique socio-éducative de l'enfance et de la jeunesse
- Le suivi et le bilan des actions dans chacun des axes stratégiques qui permettent de mesurer l'état d'avancement des actions avec des indicateurs de réalisation et de résultat
- L'évaluation qui mesure les effets et les impacts des actions

La définition préalable et précise des objectifs ainsi que l'établissement d'indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs garantissent les conditions de mise en œuvre de la démarche d'évaluation. Celle-ci doit ainsi permettre de corriger les orientations et les actions formulées et choisies au démarrage de notre Dynamique socio-éducative pour l'Enfance et de la Jeunesse.

Le référentiel indicateur sera annexé au présent document.

A mi-parcours de la **DSEG**, la ville engagera une évaluation globale. L'avant dernière année une dernière évaluation globale sera réalisée afin de définir une nouvelle version du document.

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS POLITIQUE ENFANCE

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Indicateurs de contexte									
Part des 15 ans et plus sans diplômes	41,5% (2012)								
Part des 15 ans et plus diplômés dans le supérieur	11,2% (2012)								
Taux de scolarisation des 2-5 ans	69,82% (2013)								
Taux de scolarisation des 6-10 ans	97,50% (2013)								
Taux de scolarisation des 11-14 ans	96,72% (2013)								
Taux de scolarisation des 15-17 ans	93,53% (2013)								
Taux de scolarisation des 18-24 ans	52,47% (2013)								
Taux de scolarisation des 25-29 ans	8,43% (2013)								
Taux de réussite au brevet – Collège Eluard (REP+)	78,03% (2016)								
Taux de réussite au brevet-collège Wallon (REP+)	91,37% (2016)								
Taux de réussite au brevet – collège Picasso (REP)	77,33% (2016)								
Taux de réussite au brevet – collège Matisse (REP)	81,36% (2016)								
Taux de passage en 2 ^{nde} générale	58% (2014)								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Part des diplômés de niveau CAP à Bac	44,7% (2010)								
Taux de réussite au baccalauréat (Beauvoir)	71% (2016)								
Taux de réussite au baccalauréat (Rimbaud)	71% (2016)								
Part des Bac + 2 et plus	11,2% (2012)								
Part de la délinquance des mineurs	43,3% (2014)								
Taux de couverture CMUC des moins de 18 ans	23,2 % (2014)								
Axe 1 :									
Consolider la continuité, la cohérence et la qualité du parcours éducatif de l'enfant et du jeune									
% d'enfants scolarisés fréquentant l'accueil du matin (maternelle / élémentaire)	3,8% / 2,1%								
% d'enfants scolarisés fréquentant l'accueil du soir (maternelle / élémentaire)	9.6% / 6,3%								
% d'enfants scolarisés fréquentant l'ALSH mercredi (maternelle / élémentaire)	10,7% / 7,9%								
% d'enfants scolarisés fréquentant l'ALSH vacances (maternelle / élémentaire)	3,6% / 2,1%								
% de demi-pensionnaires parmi les enfants scolarisés (maternelle / élémentaire)	37,9% / 33,5%								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre d'inscrits dans les structures jeunesse	638								
Nombre total de places offertes dans les structures jeunesse	220								
Nombre de places offertes dans les séjours 3 – 10 ans	195								
Nombre de places offertes dans les séjours 11 – 18 ans	114								
Nombre de familles aidées au CCAS (cantine, périscolaire, séjours)	95								
Nombre d'enseignants de l'Education Nationale intervenant sur le soutien scolaire durant le temps périscolaire	43								
Nombre de jeunes bénéficiaires des passerelles centres sociaux / espaces jeunesse	8 (entre les secteurs des Doucettes et Mulette)								
Nombre de jeunes bénéficiaires des passerelles centres de loisirs / espaces jeunesse	0								
Nombre de places accordées en crèche	256								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre de demandes en crèches non satisfaites	346								
Nombre de familles reçues au RAM	86								
Nombre d'enfants participant aux activités du RAM	200								
Taux de satisfaction des familles par les structures de la Petite Enfance	37%								
Nombre d'enfants accueillis par une assistante maternelle	124								
Nombre de Point conseil petite enfance par an	4								
Taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans	17%								
Nombre de classes accueillant des TPS sur la Ville	4	5							
Nombre d'activités spécifiques en faveur de l'éveil du jeune enfant dans les centres sociaux	384								
Fréquentation au forum des métiers et de la formation	600								
Nombre d'inscrits à la Grande école du numérique à la Maison des Arts	0	8							
Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du dispositif « La passerelle » du PRE	53								
% de récidivistes parmi les jeunes pris en charge au PRE	16%								
Nombre de jeunes bénéficiaires du BIJ	1 656								
Nombre journalier moyen de visites au BIJ	13								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre de jeunes inscrits à la Mission Locale	1 075								
Taux de sortie positive des jeunes suivis à la Mission Locale	488								
Nombre de jeunes récompensés lors de la cérémonie des permis vélos	945								
Nombre de jeunes récompensés lors de la cérémonie des diplômés	234								
Nombre de jeunes suivis par « Nos quartiers ont du talent »	8								
Nombre de sortie positive suite au passage dans l'association « Nos quartiers ont du talent »	4								
Axe 2 : Favoriser la réussite éducative en donnant toutes ses chances à chaque enfant									
Nombre de familles inscrites aux activités artistiques, culturelles et sportives dans les centres sociaux	201 (24%)								
Nombre de bénéficiaires de l'EMS	226								
Nombre de bénéficiaires du PRE fréquentant les structures culturelles	518								
Fréquentation à l'événement « Village éducatif »	1 500								
Nombre de bénéficiaires à la bourse d'aide à la pratique sportive	405								
Nombre de familles suivies au PRE	134								
Taux de sortie positive parmi les familles suivies au PRE	49%								
% de familles suivies avec un traducteur (PRE)	42%								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre d'interventions culturelles, sportives, scientifiques et de langues vivantes étrangères pendant le temps scolaire	Sport : 4 / semaine Culture : 96								
Nombre de familles inscrites dans les ludothèques des centres sociaux	239								
Nombre d'enfants et de jeunes concernés par les dispositifs « écoles au cinéma », « collège au cinéma » et « lycée au cinéma »	2541 / 891 / 1 011								
Résultats de l'évaluation en mathématique en classe de CP	NC								
Résultats de l'évaluation en français en classe de CP,	NC								
Résultats de l'évaluation en mathématique en classe de CE2	NC								
Résultats de l'évaluation en français en classe de CE2	NC								
Nombre d'enfants et jeunes bénéficiaires d'un enseignement artistique à la Maison des Arts	750	658							
Nombre d'enfants et jeunes concernés par les activités du contrat local d'enseignement artistique (CLEA)	1 100								
% d'enfants scolarisés ayant assisté à un spectacle de l'espace Lino Ventura	8 943	8 269 (1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestres)							

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires d'activités d'éveil musical dans les crèches	439								
% d'enfants de 6 à 10 ans licenciés dans un club sportif	1 950								
% de jeunes de 11 à 18 ans licenciés dans un club sportif	2 521								
% de clés activées dans le cadre du dispositif de soutien scolaire en ligne	13,80%								
Nombre d'enfants inscrits au dispositif CLAS (centres sociaux)	141								
Nombre d'enfants inscrits au dispositif CLAS (structures jeunesse)	62								
Nombre d'enfants inscrits au dispositif CLAS (associations)	295								
% d'enfants scolarisés concernés par les APC ou les AE	NC								
% d'enfants scolarisés bénéficiaires de l'étude surveillée	6.90%								
Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans des classes adaptées (CLIS et ULIS)	35								
Nombre d'enfants et jeunes handicapés fréquentant les lieux culturels	20	20							
Nombre de licenciés handicapés dans les clubs sportifs	50								
% d'animateurs formés à l'accueil d'enfants et jeunes handicapés	15%								
% d'ATSEM formées à l'accueil d'enfants en situation de handicap	22%								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
% d'intervenants culturels formés à l'accueil d'enfants et jeunes handicapés	NC								
% d'intervenants sportifs formés à l'accueil d'enfants et jeunes handicapés	0 %								
% de bâtiments Ville pour accueillir des personnes en situation de handicap	NC								
Nombre de jeunes suivis par les clubs de prévention OPEJ et IMAJ	NC								
Nombre de jeunes reçus au PAEJ	2 315	1 025							
Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis sur le temps périscolaire	13								
Nombre d'enfants handicapés accueillis en périscolaire avec AVS	18								
Nombre d'actions en faveur de l'apprentissage de la langue française dans les crèches	NC								
Nombre d'actions en faveur de la maîtrise de la langue française sur le temps périscolaire	NC								
Fréquentation au projet « Bain de langues »	6								
Nombre de bénéficiaires des ASL	126								
Nombre d'actions en faveur de l'apprentissage de la langue française sur la Ville	NC								
Fréquentation des journées de la santé	10 jours								
Nombre de médecins généralistes sur la Ville	20								
Nombre d'actions réalisées dans le cadre de la promotion à la santé sur la Ville	54								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre d'enfants et de jeunes touchés par les actions mises en place au titre de l'atelier Santé Ville	965								
Nombre d'animateurs des centres sociaux, de la jeunesse et de l'enfance formés aux questions de la santé	0								
Axe 3 : Développer le vivre-ensemble pour faire de Garges un territoire solidaire									
Nombre de personnes touchées par la fête des voisins et fréquence de l'action dans l'année	NC								
Nombre de bénéficiaires de l'action « Jouer pour mieux vivre ensemble »	1 510								
Fréquentation de Garges Plage	44 000								
Nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant du projet « Éducation aux images et d'éveil au regard »	10								
Nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant des Jeux Gargeois	NC								
Nombre de participants à la Course des scolaires	4 700	4 803							
Nombre de bénéficiaires à la Semaine des langues	NC								
Nombre de classes bénéficiaires des échanges inter-écoles	NC								
Nombre de candidats au CMJ	142								
Nombre d'élus au CMJ	46								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre de jeunes votant aux élections du CCJ	NC								
Nombre de bénéficiaires au parcours citoyen	162 (6 classes)								
Nombre de classes participant à l'APER	39								
Fréquentation des cours d'anglais à la Maison des Langues	28								
Fréquentation aux conférences sur le plurilinguisme et l'interculturalité	110								
Nombre de familles parties dans le cadre des séjours des centres sociaux	131								
Nombre de familles participantes aux sorties avec le PRE / projets découvertes vacances	116 (42 familles)								
Nombre de participants dans les séjours 3 – 10 ans	136								
Nombre de participants dans les séjours/projets 11 – 18 ans	144								
Nombre d'élèves concernés par les séjours collèges et lycées	NC								
Nombre de participants aux ateliers d'anglais des structures jeunesse	NC								
Nombre de participants aux ateliers d'anglais des centres sociaux	8 adultes + 46 enfants								
Nombre de participants aux ateliers d'apprentissage de langues étrangères dans les associations soutenues par la commune	NC								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre d'heures d'ateliers en faveur de la découverte et l'acquisition d'une langue étrangère sur le temps scolaire	NC								
% de familles suivies avec un traducteur (PRE)	42%								
Nombre de femmes licenciées dans les clubs sportifs	900								
% de filles / garçons pratiquant une activité culturelle sur la Ville	NC								
Nombre de bénéficiaires à la formation « Laïcité et faits religieux »	0								
Nombre d'enfants et de personnes âgées participant au projet « Lire et faire lire »	0								
Nombre de participants au projet « web radio / TV »	20								
Nombre de bénéficiaires des ateliers d'éducation au numérique sur la Ville	NC								
Nombre d'animateurs ayant bénéficié d'une formation sur le numérique	0								
Nombre de postes informatiques dans les centres sociaux	12								
Nombre d'actions organisées et de bénéficiaires dans le cadre du REAAP	4 actions / 4 bénéficiaires								
Nombre de participants aux journées propreté	NC								
Nombre de personnes touchées par le projet « Mon quartier n'est pas une poubelle »	NC								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre de participants au projet « L'abeille sentinelle de l'environnement »	155								
% de produits issus d'une agriculture raisonnée / de filières courtes	17% / 49%								
Nombre de vélos et de parkings vélos dans les structures éducatives	55 vélos / 2 parkings								
Longueur des pistes cyclables sur la Ville	2 570 m								
Axe 4 : Renforcer et soutenir la coopération entre les acteurs éducatifs									
Obtention du label « Ville amie des enfants »	Oui								
% de projets pédagogiques des structures enfance / jeunesse déclinant la Politique Enfance	NC								
Budget par élève en école maternelle	25,35 euros								
Budget par élève en école élémentaire	38,56 euros								
Montant des travaux d'entretien et d'investissement réalisés sur les écoles	NC								
Rapport entre le nombre d'ATSEM et le nombre de classes maternelles	91%								
% d'ATEM titulaires du CAP Petite Enfance	67%								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre d'écoles avec une moyenne d'effectifs supérieure à 25 enfants / classe	10								
Nombre moyen d'enfants par classe	24,35								
Nombre d'ouvertures de classe	4								
Nombre de fermetures de classe	3								
Nombre de vacances cars attribués aux écoles maternelles et élémentaires	428								
Nombre de vacances cars attribués aux collèges et lycées	29								
% d'animateurs titulaires du BAFA	64%								
Nombre d'élèves d'élémentaire pour un ordinateur de moins de 5 ans (par rapport à la moyenne nationale)	11,2								
Nombre d'utilisateurs annuels du Portail famille	1660								
Nombre de demandes de travaux grâce à l'outil e-ATAL	NC								
Nombre d'écoles entièrement connectées à Internet en fibre optique	100%								
Nombre de TNI pour 1 000 élèves d'élémentaire (par rapport à la moyenne nationale)	24,5								
Nombre de classes mobiles (ordinateurs ou tablettes) déployées dans les écoles	19								
% de clés activées dans le cadre des licences Microsoft Office Education par les enseignants	0%								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
% de clés activées dans le cadre des licences Microsoft Office Education par les familles	0%								
Nombre de paiements en ligne sur le Portail famille	863								
Nombre d'établissements du 1 ^{er} degré participant à l'espace numérique de travail (ENT)	15								
Nombre de parents touchés par le projet de soutien à la parentalité dans les centres sociaux	52								
Fréquentation à l'évènement « Rencontres autour du bébé »	NC								
Nombre de participants aux cafés des parents tenus au sein des crèches municipales	172								
Nombre de familles fréquentant le LAEP	43								
Nombre de bénéficiaires des cours de français à la Maison des langues	105								
% de bénéficiaires de la Maison des langues obtenant un diplôme	54								
Nombre de bénéficiaires des ateliers sociolinguistiques dans les centres sociaux	59								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
% des bénéficiaires des ateliers sociolinguistiques obtenant un diplôme	49%								
Nombre de bénéficiaires de l'atelier sociolinguistique PRE	24 (dont 6 stagiaires Bain de Langues)								
% de bénéficiaires de l'atelier sociolinguistique PRE obtenant un diplôme	4								
Nombre de bénéficiaires de l'action « Ouvrir l'école aux parents ».	33								

ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS POLITIQUE JEUNESSE

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Indicateurs de contexte									
Part des 15 ans et plus sans diplômes	41,5% (2012)								
Part des 15 ans et plus diplômés dans le supérieur	11,2% (2012)								
Taux de scolarisation des 2-5 ans	69,82% (2013)								
Taux de scolarisation des 6-10 ans	97,50% (2013)								
Taux de scolarisation des 11-14 ans	96,72% (2013)								
Taux de scolarisation des 15-17 ans	93,53% (2013)								
Taux de scolarisation des 18-24 ans	52,47% (2013)								
Taux de scolarisation des 25-29 ans	8,43% (2013)								
Taux de réussite au brevet – Collège Eluard (REP+)	78,03% (2016)								
Taux de réussite au brevet- collège Wallon (REP+)	91,37% (2016)								
Taux de réussite au brevet – collège Picasso (REP)	77,33% (2016)								
Taux de réussite au brevet – collège Matisse (REP)	81,36% (2016)								
Taux de passage en 2 ^{nde} générale	58% (2014)								
Part des diplômés de niveau CAP à Bac	44,7% (2010)								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Taux de réussite au baccalauréat (Beauvoir)	71% (2016)								
Taux de réussite au baccalauréat (Rimbaud)	71% (2016)								
Part des Bac + 2 et plus	11,2% (2012)								
Part de la délinquance des mineurs	43,3% (2014)								
Taux de couverture CMUC des moins de 18 ans	23,2 % (2014)								
Axe 1 : Renforcer et dynamiser la synergie entre les acteurs socio-éducatifs									
Réalisation de la cartographie dynamique sur le site de la ville (oui/non)	Non								
Mise en place effective d'une coordination (oui/non)	Non								
Nombre de rencontres avec les parents	0								
Pourcentage des animateurs jeunesse bénéficiaires de formation	14,3 %								
Pourcentage de responsables de structures jeunesse titulaires d'un diplôme supérieur d'animation	40 %								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre de nouveaux projets jeunesse entrés en politique de la ville	0								
Nombre d'articles parus sur les supports de communication	0								
Axe 2 : Consolider, renouveler et favoriser la connaissance des services et leurs actions par tous les jeunes et leur famille									
Nombre d'actions construites en partenariat avec le service jeunesse	1								
Mise en place effective d'un guichet unique « jeunes » informant de l'ensemble de l'offre socio-éducative (oui/non)	Non								
Nombre d'actions parents/enfants	1 / trimestre par club ados								
Nombre de participants aux actions parents/enfants	6 à 10 parents								
Nombre de nouveaux jeunes dans les antennes jeunesse	NC								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Réalisation d'un projet d'agrandissement du BIJ	Non								
Mise en place effective d'une nouvelle page d'accueil jeunesse sur le site de la ville (oui/non)	Non								
Taux d'interaction sur les réseaux sociaux	NC								
Taux de nouveaux jeunes sur le BIJ	24 %								
Nombre de participants aux différents forums (village éducatif, emploi, associations, ...)	600								
Nombres d'activités proposées pour le 12-18 ans	40								
Nombre d'activités menées par le service jeunesse dans les collèges et lycées	7								
Nombre de participants aux actions Ville-EN	NC								
Fonction des acteurs de l'EN sur la coordination des acteurs socio-éducatifs	0								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre de jeunes passant d'une structure à une autre	NC								
Nombre d'actions communes entre deux structures	1 à 2 / mois selon structures								
Nombre d'actions en partenariat avec la passerelle	2								
Nombre de participants aux actions en partenariat avec les établissements scolaires	NC								
Axe 3 : Agir en faveur de l'égalité, l'intégration sociale et du bien vivre-ensemble									
Nombre de rencontres avec les jeunes sur des débats	948 (CA et EJ) + 2548 (BIJ)								
Nombre d'activités de développement de soi	0								
Nombre des actions de création (Eloquence, ateliers d'écriture, réalisation audio-visuelle)	0								
Nombre de participants aux actions communes aux service jeunesse et centres sociaux	0								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre d'actions organisées et réalisés par les jeunes	1 / mois en fonction des structures								
Nombre d'actions menées par les jeunes	NC								
Nombre de jeunes dans les instances participatives	20								
Réalisation d'un calendrier des instances participatives (oui/non)	Non								
Nombre de nouveaux jeunes investis dans l'organisation de manifestation ville	0								
Recensement des réponses aux sondages	0								
Nombre d'actions Co construites avec les jeunes	1-2 / mois en fonction des structures								
Nombre de projets à visée socioculturelle, sportives	20								
Nombre de jeune inscrit sur des dispositifs d'accès aux loisirs à moindre coût (culture du cœur, ANCV, ...)	NC								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre de manifestations valorisant le talent des jeunes	7								
Nombre de formations en direction des animateurs sur le développement de nouvelles compétences socio-culturelles	2								
Nombre de séjours à visée éducatives	11								
Nombre de projets en partenariat	0								
Nombre de participants aux séjours	0								
Nombre de projets artistiques urbains	5								
Mise en œuvre effective de l'installation d'une compagnie en résidence dans une structure jeunesse	Non								
Création effective d'une page internet recensant les dispositifs en matière de justice, santé, scolarité, formation, ...) (oui/non)	Non								
Nombre d'actions proposées en matière de droits	0								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre de jeunes touchés	0								
Mise en place d'un parcours citoyen (oui/non)	Oui								
Nombre de jeunes sur le parcours citoyen	162								
Nombre de structures associées au parcours citoyen	5								
Axe 4 : Développer l'autonomie pour faciliter l'insertion socio-professionnelle									
Evaluation effective des actions et dispositifs investis dans le cadre de la méthodologie nationale de lutte contre le décrochage scolaire par la coordination	Non								
Nombre de jeunes orientés vers des structures d'action sociale et d'aide au rattachage scolaire	0								
Nombre de rencontres avec les CPE	1 avant chaque vacance, en fonction des structures								
Evaluation effective des recours aux CIO, GRETA, MLD	Non								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre de groupe CLAS	5								
Nombre de quartier bénéficiant d'au moins un groupe CLAS	6								
Nombre de nouveaux bénéficiaires du CLAS	30%								
Nombre d'actions éducatives menées par des associations	12 (Politique de la ville)								
Nombre de forum emploi, orientation, formation	1								
Evaluation des actions en politique de la ville	Oui								
Taux de réaffectation scolaire	NC								
Nombre de rencontres entre jeunes étudiants	2								
Nombre d'étudiant dans ces rencontres	15								
Nombre d'ateliers mobilité	0								
Nombre de nouveaux partenariats avec des associations promouvant l'entrepreneuriat	0								
Nombre de parrainage de jeunes par ces associations	0								
Nombre de jeunes ayant reçu une bourse aux projets	8								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre d'actions menées hors de la ville par les structures jeunesse	2								
Nombre de partenaires inscrit au forum de l'emploi	5								
Nombre de chantiers d'insertion réalisés	5								
Nombre de jeunes bénéficiant des chantiers d'insertion	30								
Nombres d'apprentis au sein des services de la ville	4								
Nombre de jeunes en stage au sein des effectifs de la ville	341 (269 gargeois et 72 non gargeois)								
Nombre de jeunes en contrat d'apprentissage sur la Ville	4								
Nombre d'ateliers de prévention et promotion à la santé	5								
Création effective d'un guide santé (oui/non)	Non								
Nombre de structures d'écoute jeunes	2								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre de jeunes fréquentant les structures d'écoute jeunes	2 364								
Nombre d'actions proposées par le CLSM	113								
Nombre d'actions de prévention sur les conduites à risques	4								
Nombre de réunions d'information auprès des jeunes	NC								
Nombre de logements réservés aux jeunes diplômés	0								
Nombre de logements partagés	0								
Nombre de LTI disponibles par an	0								
Nombre de jeunes accompagnés vers un LTI	0								
Axe 5 : Agir en faveur de la citoyenneté									
Nombre d'actions citoyennes sur les places publiques	1								
Nombre de participants à ces actions citoyennes	120								
Cartographie effective des lieux de stagnation repérés	Non								

Indicateur suivi	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Tendance
Nombre de lieux de stagnation repérés	11								
Nombre de faits de délinquances	2 463								
Nombre de projets Co construits	NC								
Nombre de participants de ces actions	NC								
Nombre d'actions de sensibilisation sur les comportements routiers, conduites addictives	2								
Nombre d'action inter quartiers	NC								
Taux de participation des garçons aux actions inter-quartiers en faveur de la mixité	NC								
Taux de participation des filles aux actions inter-quartiers en faveur de la mixité	NC								
Nombre de jeunes en TIG au sein de la ville	1								

ANNEXE 3 : FICHE PROJET « DSEG »

Date de présentation du projet : le 30 juin 2017 et mise à jour le 27 juin 2018 (en Conseil Municipal)

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Ville de Garges-lès-Gonesse

Durée de la DSEG : Septembre 2017 – Septembre 2023

Nom du correspondant : Mélanie VAILLANT

- **Fonction :** Coordinatrice de la Politique Enfance / Jeunesse
- **Adresse :** Hôtel de Ville – 8, place de l’Hôtel de Ville – 95 140 Garges-lès-Gonesse
- **Téléphone :** 01.34.53.31.54
- **Adresse électronique :** vaillantm@villedegarges.com

Périmètre de la DSEG :

- **Territoire concerné :** ensemble de la commune de Garges-lès-Gonesse, et notamment tous ses équipements assurant un accueil d’enfants et de jeunes,
- **Particularité du territoire :** 2 collèges classés en REP +, 2 collèges classés REP, 1 quartier prioritaire de 33 300 habitants, 1 zone de sécurité prioritaire (ZSP), 1 Programme de réussite Educative (PRE), 1 Contrat Local de Santé (CLS).

Public concerné par la DSEG : les 0-30 ans

- Nombre total d’enfants (0-18 ans) : 10 198 (2016/2017),
- Niveau maternelle : 2 450 (2016/017),
- Niveau élémentaire : 3 690 (2016/2017),
- Niveau secondaire : 2 433 collégiens et 1 625 lycéens = 4 058 (2016/2017).

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre de la DSEG :

- Services communaux
- Partenaires :
 - Partenaires institutionnels :
 - Éducation nationale,
 - Caisse d’allocations familiales,
 - Protection Maternelle Infantile,

- Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
- Direction Départementale de la Cohésion sociale,
- Conseil Départemental,
- Conseil Régional,
- Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,
- Direction Régionale de l'Action Culturelle Île-de-France,
- Mission locale,
- ...

→ Partenaires associatifs :

- Ensemble des associations gargeoises intervenant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse en faveur des objectifs énumérés dans le présent document,

→ Autres partenaires :

- Prestataires d'ateliers sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires retenus dans le cadre des marchés publics,
- Parents d'élèves élus,
- Parents.

Nombre d'établissements d'enseignements scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

- Total des établissements publics et privés : 38,
- Écoles maternelles : 13,
- Écoles élémentaires : 11,
- Écoles primaires : 4,
- Établissements secondaires : 4 collèges et 2 lycées (tous publics).

Organisation du temps scolaire :

Comme suite à la volonté des parents et des enseignants lors de la concertation (1174 répondants) pour le retour à 4 jours d'école – 95,5 des parents (989 répondants) et 80,5% des enseignants (185 répondants) ont voté pour – et à la validation de cette nouvelle organisation du temps scolaire par l'Education Nationale, les 24h d'école obligatoires par semaine seront réparties les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, dès la rentrée 2018/2019.

Par conséquent, le Projet Educatif de Territoire (PEdT), d'abord mené sur les années 2014-2017 puis renouvelé pour l'année 2018, doit être résilié suite à la constatation de sa caducité, d'après le décret n°2017-1469 du 13 octobre 2017 relatif aux fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Mais la

Dynamique socio-éducative globale pour l'Enfance et la Jeunesse 2017-2023 (Politique Enfance et Politique Jeunesse) est maintenue, marquant l'engagement fort de la Municipalité pour la jeunesse gargeoise.

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- École maternelle Irène Joliot Curie,
- École maternelle Jean Effel,
- École élémentaire Antoine de Saint-Exupéry,
- École élémentaire Pierre et Marie Curie,
- École primaire Jean de la Fontaine,
- École primaire Alphonse Daudet,
- Groupe scolaire Anatole France,
- Groupe scolaire Henri Barbusse,
- Groupe scolaire Victor Hugo,
- Groupe scolaire Jean Jaurès,
- Groupe scolaire Paul Langevin,
- Groupe scolaire Jean Moulin,
- Groupe scolaire Jacques Prévert,
- Groupe scolaire Maximilien Robespierre,
- Groupe scolaire Romain Rolland,
- Collège Paul Eluard,
- Collège Pablo Picasso,
- Collège Henri Matisse,
- Collège Henri Wallon,
- Lycée Simone de Beauvoir,
- Lycée Arthur Rimbaud.

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par la DSEG (pour l'ensemble des structures communales assurant un accueil d'enfants et de jeunes) :

POUR LA PETITE ENFANCE :

- Sur l'année : 7h30-19h du lundi au vendredi.

POUR L'ENFANCE :

→ **Le temps scolaire** (*Retour à la semaine scolaire de 4 jours à partir de la rentrée 2018/2019*) :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h30-11h30 et 13h30-16h30,

→ **Le temps périscolaire :**

- Accueil périscolaire du matin et du soir : 7h30-8h30 et 16h30-18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et en demi-journée ou journée complète le mercredi,
- Accueil périscolaire sur la pause méridienne : 11h30-13h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

→ **Le temps extrascolaire :**

- Accueil extrascolaire les mercredis : 7h30-18h30,
- Accueil extrascolaire pendant les petites et grandes vacances scolaires : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 7h30 à 18h30.

POUR LA JEUNESSE :

→ **Clubs ados :**

- Accueil périscolaire : 16h-19h les mardis, jeudis et vendredis, 14h-19h les mercredis et 13h-18h les samedis,
- Accueil extrascolaire : 8h30-19h les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

→ **Espaces jeunes :**

- Accueil périscolaire : 16h-19h les mardis, jeudis et vendredis, 14h-19h les mercredis et 13h-18h les samedis,
- Accueil extrascolaire : 10h-12h et 13h-19h les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

→ **Bureau Information Jeunesse :**

- Sur l'année : 9h30-12h30 et 14h-18h30 les lundis et mercredis, 9h-12h les mardis et vendredis et 14h-20h les jeudis.

Besoins répertoriés :

Voir pages 6 à 17 du présent document, sur le diagnostic et les besoins de la population.

Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre de la DSEG :

Voir pages 18 à 20 du présent document, sur l'offre socio-éducative du territoire.

Objectifs socio-éducatifs de la DSEG partagés par les partenaires :

Voir page 22 (Politique Enfance) et page 64 (Politique Jeunesse) du présent document (grille des axes stratégiques et objectifs poursuivis).

Articulation de la DSEG avec les éventuels dispositifs existants :

- Contrat de ville : les éléments de la DSEG sont en lien avec le Contrat de ville actuel 2015-2020,

- Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territoriale d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] : les actions du CLEA sont intégrés dans la Politique Enfance (axe 2, objectif 2 « favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture),
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : les dispositifs de type CLAS mis en place sur la commune sont intégrés dans la Politique Enfance (axe 2, objectif 3 « permettre l'accès de tous à un soutien scolaire de qualité »),
- Contrat enfance jeunesse (CEJ) : l'ensemble des actions inscrites dans le CEJ de la ville, actuel et futur font partie de la DSEG.

Modalités de pilotage :

- Réunion annuelle du comité de pilotage,
- Réunion trimestrielle du comité technique (voir composition page 93),
- Mise en place de groupes projets thématiques portant sur certaines activités de la DSEG.

Bilan et évaluation du projet :

- Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) : voir pages 94 à 108 (Politique Enfance) et pages 109 à 120 (Politique Jeunesse),
- Périodicité : annuelle, puis évaluation globale l'année précédant la fin de validité du présent document.